



# Document d'objectifs du site NATURA 2000 ZPS FR 9112009 – Pays de Sault









# **TOME II : Mesures de gestion**

Document validé en comité de pilotage le 12 janvier 2012

Ligue pour la Protection des Oiseaux de l'Aude

Septembre 2011





# Comité de rédaction :

- Yves Roullaud, chargée de mission, LPO Aude
- .Francis Morlon, directeur, LPO Aude

#### Comité de relecture :

- Services de la DDTM
- Services de la DREAL Languedoc-Roussillon
- Membres du Comité de Pilotage.

# Crédits photographiques (couverture) :

- Paysages de la ZPS Pays de Sault : R.Riols
- Pie grièche écorcheur, Aigle botté, Milan royal : R.Riols

# Référence à utiliser :

LPO Aude (2011). Document d'objectifs du site NATURA 2000 ZPS Pays de Sault (FR9112009). Tome II. 87 pages + annexes.

# **TABLE DES MATIERES**

PREAMBULE  Objectif 1: Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction Objectif 2: Réduction des pertes d'individus	
Objectif 3 : Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spéci Objectif 4 : Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public différents acteurs  1 DEFINITIONS DES ACTIONS.  1.1 LES MESURES CONTRACTUELLES. 1.1.1 Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales. 1.1.2 Cahiers des charges. 1.1.3 Le préalable à la contractualisation : les diagnostics. 1.1.4 Le respect des procédures réglementaires.  1.2 LES ACTIONS RELEVANT DE L'ANIMATION DU DOCOB.  1.3 LES AUTRES ACTIONS.	fiques 5 et des 6 6 6 8
Objectif 4 : Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public différents acteurs  1 DEFINITIONS DES ACTIONS	et des
1.1 LES MESURES CONTRACTUELLES	6668
1.1 LES MESURES CONTRACTUELLES  1.1.1 Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales  1.1.2 Cahiers des charges  1.1.3 Le préalable à la contractualisation : les diagnostics  1.1.4 Le respect des procédures réglementaires  1.2 LES ACTIONS RELEVANT DE L'ANIMATION DU DOCOB  1.3 LES AUTRES ACTIONS	6 6 8
1.1.1 Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales	6 
1.1.1 Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales	6 
1.1.2 Cahiers des charges  1.1.3 Le préalable à la contractualisation : les diagnostics  1.1.4 Le respect des procédures réglementaires  1.2 LES ACTIONS RELEVANT DE L'ANIMATION DU DOCOB  1.3 LES AUTRES ACTIONS	6 8 8
1.1.4 Le respect des procédures réglementaires  1.2 LES ACTIONS RELEVANT DE L'ANIMATION DU DOCOB	8
1.2 LES ACTIONS RELEVANT DE L'ANIMATION DU DOCOB	
1.3 LES AUTRES ACTIONS	0
	0
	8
1.4 SYNTHESE DES ACTIONS	9
2 LES FICHES ACTIONS	11
2.1 Presentation des fiches action type	11
2.1.1 Contrats Natura 2000	
2.1.2 Mesures Agro-environnementales	
2.1.3 Les actions relevant de l'animation du DOCOB et les autres actions	
2.2 LES FICHES ACTIONS	16
A COURT ET PREVIOUANNEL RE REALIGATION	0.4
3 COUT ET PREVISIONNEL DE REALISATION	84
4 PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS	85

# **Préambule**

L'objectif général du réseau Natura 2000 est d'assurer le maintien, le rétablissement ou la conservation d'espèces ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire tout en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles.

Le présent document constitue le programme opérationnel du document d'objectifs du site Natura 2000 FR9112009 « Pays de Sault » désigné au titre de la Directive « Oiseaux ».

Il reprend les objectifs de développement durable définis en étroite collaboration avec les acteurs locaux et les naturalistes au cours de la première phase d'élaboration du document d'objectifs (Tome I du DOCOB) et validés lors du Comité de Pilotage du 15 novembre 2010. Ces objectifs de conservation des espèces et de leurs habitats sont issus du croisement des éléments scientifiques et socio-économiques de l'état des lieux :

- Objectif 1 : Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction
- Objectif 2 : Réduction des pertes d'individus
- **Objectif 3**: Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques
- **Objectif 4 :** Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs.

## Les paragraphes suivant explicitent le contenu de ces objectifs:

# Objectif 1 : Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction

La présence de milieux ouverts diversifiés est une nécessité incontournable pour assurer la conservation de la majorité des espèces citées. Si les différents plateaux productifs et l'essentiel des zones d'estives ne sont pas concernés par la fermeture des milieux, il en est tout autrement pour de nombreuses zones intermédiaires difficiles d'accès ou peu productives. L'objectif principal est donc de maîtriser la dynamique de fermeture et si possible la faire reculer sur les secteurs où le potentiel avifaunistique est le plus important.

L'utilisation de certains produits sanitaires et phytosanitaires a des répercussions non négligeables sur le milieu naturel. Indirectement la destruction d'espèces proies et d'insectes consommés par certains oiseaux implique une diminution de la ressource alimentaire. Par des changements de pratiques ou de modes d'utilisation des produits, il est tout à fait possible de réduire de façon notable ces risques.

Plusieurs secteurs de ce territoire (Petit et Grand, Plateau de Sault et plateau de Puivert / Nébias) sont soumis de façon récurrente à des pics de pullulation de campagnols pouvant entraîner des dégâts considérables sur les prairies et cultures. L'utilisation réglementée de poison est un des moyens de lutte contre ces pullulations mais présente potentiellement des risques d'empoisonnement sur des espèces non ciblées. Afin de limiter voir d'éviter l'utilisation de cette méthode, il convient de mettre en œuvre toutes les actions de nature à limiter les populations de campagnols.

# Objectif 2 : Réduction des pertes d'individus

Les risques de mortalité accidentelle sont relativement nombreux sur ce territoire. Ils concernent particulièrement les infrastructures des réseaux électriques (collisions, électrocutions) mais aussi pour certaines espèces les clôtures des zones d'estives. Il convient donc de réduire ces risques par des travaux de sécurisation et d'améliorer la prise en compte de la présence des espèces sensibles à ce risque en amont de la mise en place de nouvelles structures.

Les mortalités constatées et liées à des intoxications ou empoisonnements sont encore relativement courantes. Si la pratique de l'empoisonnement ne s'adresse que très rarement directement aux espèces d'oiseaux, elle peut malgré tout par répercussion provoquer d'importantes mortalités non ciblées. Malgré son interdiction, cette pratique perdure. Régulièrement des cas d'empoisonnement sur la faune sauvage ou domestique sont signalés.





# Objectif 3 : Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques

En milieu forestier, il s'agit de favoriser la plus grande diversité possible à l'intérieur des massifs. Cela concerne aussi bien la conservation d'arbres ou d'îlots d'arbres sénescents que la limitation de l'impact des travaux forestiers aux abords des sites de reproduction des espèces sensibles. Par ailleurs, il convient de maîtriser avec plus de rigueur l'accès à certaines pistes ou milieux forestiers quand ceux-ci sont à proximité de territoires d'espèces sensibles (Grand Tétras).

La présence et la survie des charognards sont étroitement liées au pastoralisme. Un arrêté du 7 août 1998 modifiant la législation sur l'équarrissage permet, sous certaines conditions d'hygiène et de traçabilité, de mettre à la disposition des oiseaux charognards, la mortalité issue des élevages ou des déchets de boucherie et d'abattoir. Les actions engagées dans ce sens depuis le début des années 2000 sur le département de l'Aude sont par conséquent à pérenniser.

La raréfaction des espèces proies pour certains rapaces est un facteur très limitant pour la reproduction. La possibilité de favoriser la présence d'espèces comme le lapin devra être étudiée en relation avec le monde cynégétique.

# Objectif 4 : Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs

La conservation des espèces passe par une connaissance précise de leur distribution et des effectifs. Les différents travaux engagés depuis de nombreuses années devront être poursuivis et amplifiés pour certains d'entre eux. Cela concerne, le suivi des sites de nidification des espèces de rapaces rares et/ou sensibles, la poursuite des actions de recensement quantitatif et spatial des espèces ainsi que les prospections ciblées.

L'appropriation des mesures qui seront définies dans le tome II ainsi que le contenu de la charte devront être connus du plus grand nombre. Pour cela, il sera nécessaire de mettre en œuvre les outils indispensables afin d'en assurer l'animation et le suivi. Cela doit passer par de la communication et de l'information ciblée en fonction des publics et des activités.

Il sera aussi indispensable d'assurer une veille sur tous les projets pouvant potentiellement impacter des espèces citées. La protection passe aussi par une meilleure connaissance de ces espèces par les habitants et les acteurs locaux. Une meilleure connaissance des moeurs de ces différentes espèces devrait à terme permettre d'améliorer et d'augmenter respectivement la perception de la richesse naturelle et l'intérêt de cette zone.

Dans la perspective de remplir chacun des objectifs, des listes d'actions ont été élaborées et recensées dans des « **FICHES ACTIONS** ». Ces actions ont été définies avec les acteurs du territoire afin de garantir une gestion équilibrée et durable du site en accord avec les objectifs de conservation des espèces d'Intérêt Communautaire et de leurs habitats et les différentes activités humaines pratiquées sur la ZPS.

Les outils (Figure 1) ainsi que les financements permettant leur mise en oeuvre sont détaillés :

- Contrat Natura2000
- Mesures Agro- Environnementales Territorialisées (MAE-t)
- Charte Natura 2000

D'autres actions, menées par la structure animatrice, relèvent directement de la mission d'animation liée à Natura 2000. Il s'agit par exemples des actions de communication ou de contacts préalables à la mise en œuvre des contrats.





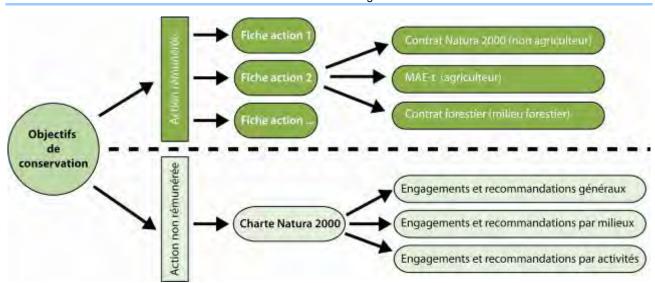


Figure 1. Schéma des outils Natura 2000 afin de répondre aux objectifs de conservation.

# 1 Définitions des actions

Après la description du territoire, l'élaboration du diagnostic écologique et la définition de grands objectifs, ce chapitre a vocation à décliner concrètement chaque objectif en actions réalisables sur le terrain.

# 1.1 Les mesures contractuelles

## 1.1.1 Contrats Natura 2000 et Mesures Agro-Environnementales

Les mesures contractuelles sont les outils d'application du Document d'Objectifs (Figure 1). Ces mesures sont dites contractuelles car elles sont basées sur la participation volontaire des propriétaires et/ou gestionnaire du site. Pour l'application du DOCOB, toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels et personnels (art.L.414-3I. du code de l'environnement) portant sur les parcelles incluses dans le site Natura 2000, peut conclure avec le préfet des contrats dénommés « Contrats Natura 2000 ».

Ces contrats peuvent prendre la forme d'un contrat Natura 2000 « non agricole non forestier », appelé encore « Contrat Natura 2000 », ou d'un contrat Natura 2000 « forestier » appelé encore -« Contrat Forestier » ou de « Mesures Agro-Environnementales territorialisées » (appelées « MAE-t » destinées exclusivement aux exploitants agricoles (Tableau 1).

Ils comportent un ensemble d'engagements, conformes aux objectifs de conservation du DOCOB et définissent la nature et les modalités des aides de l'Etat ainsi que les prestations à fournir en contrepartie par le bénéficiaire. Le tableau de synthèse ci-dessous récapitule les caractéristiques principales des différents types de contrats susceptibles d'être conclus sur le site Natura 2000 du Pays de Sault..

# 1.1.2 Cahiers des charges

Les cahiers de charges des contrats Natura 2000 envisagés sur le site, font référence aux cahiers des charges des mesures contractuelles éligibles figurant dans la circulaire DPN/SDN N°2007-3 du 21 novembre 2007. Ces libellés correspondent aux engagements mentionnés dans chaque « Fiche Actions » dans les cadres « Cahier des charges et engagements relatifs aux contrats ».

Les cahiers des charges des mesures agro-environnementales territorialisées qui seront proposées aux exploitants de la ZPS Pays de Sault restent à préciser dans le cadre du « projet de territoire agroenvironnemental », ils seront conformes à ceux définis par les textes et adaptés aux particularités du site.





**Tableau 1.** Les différentes mesures contractuelles prévues par Natura 2000.

	Contrat Natura 2000	Contrat Forestier	Mesure Agro Environnementale territorialisée
Bénéficiaire	Propriétaire et/ou ayant droit <b>Non agriculteur</b> (sauf exception)	Propriétaire Forestier et/ou structures en charge de la gestion des sites forestiers	Propriétaire et/ou ayant droit <b>Agriculteur</b>
Surface engagée	Surface non agricole (sauf exception)	Surface répondant à la définition communautaire des milieux forestiers	Surface agricole déclarée sur le formulaire « S2 jaune » (déclaration PAC)
Durée	5 ans	5 ans	5 ans
Date d'effet	A la signature du contrat	A la signature du contrat	Date unique d'engagement au 15 mai de chaque année
Préalable au contrat	Diagnostic environnemental Respect des procédures réglementaires	Diagnostic environnemental Respect des procédures réglementaires	Diagnostic environnemental Diagnostic d'exploitation ou pastoral Respect des procédures réglementaires
Contenu du contrat	cette contrepartie, - le descriptif des engageme	effectuer, l'indication des habitats naturels et des au versement d'une es modalités de versement de esures d'accompagnement qui de contrôle et les justificatifs à	
Financements	Europe -FEADER au titre de la mesure 323 B du PDRH Etat via le MEDDTM, Etablissements publics et collectivités	Europe -FEADER au titre de la mesure 227 du PDRH Etat via le MEDDTM, Etablissements publics et collectivités	Europe -FEADER au titre de la mesure 214 du PDRH Etat via le MAP, Etablissements publics et collectivités.
Textes de références	Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 Circulaire du 30 juillet 2010 (gestion contractuelle des sites Natura 2000)	Circulaire DNP/SDEN N°2007-3 du 21 novembre 2007 Circulaire du 16 novembre 2010 Arrêté préfectoral N°080363 du 19 août 2008 (financement des mesures de gestion forestières) Arrêté préfectoral N°100796 du 26 novembre 2010	Circulaire DGFAR/SDEA/C2007-5053 du 5 octobre 2007 Circulaire DNP/SDEN N°2007- 3 du 21 novembre 2007 Circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3059 du 7 juin 2010





# 1.1.3 Le préalable à la contractualisation : les diagnostics

Plusieurs diagnostics techniques d'aide à la contractualisation sont indispensables pour la mise en oeuvre des mesures de gestion qui doivent contribuer au maintien ou à la restauration des habitats d'espèces et des espèces d'intérêt communautaire. En fonction des domaines d'intervention concernés, les diagnostics vont permettre non seulement d'identifier les enjeux environnementaux mais aussi de préciser et d'adapter les modalités techniques de réalisation des mesures et, le cas échéant, de tenir compte des pratiques agricoles et des contraintes liées aux exploitations. Ils permettront en outre d'établir un état initial dans le but d'effectuer un suivi.

- - Le diagnostic environnemental sera réalisé préalablement à la contractualisation de chaque mesure de gestion, Contrat Natura 2000 et MAET, soit directement par la structure animatrice du DOCOB, soit par les experts scientifiques et structures naturalistes compétents.
- - Le diagnostic d'exploitation et pastoral sera réalisé préalablement à la contractualisation des MAET par les structures compétentes (Chambre d'Agriculture, SUAMME, structures agricoles agréées...).

# 1.1.4 Le respect des procédures réglementaires

Selon la nature des mesures, un certain nombre de procédures réglementaires est à respecter. Par exemple, dans le cas de certains travaux ayant pour but la restauration de milieux ouverts dans des secteurs envahis par les ligneux : Si l'état boisé est constaté, les travaux de déboisement sont assimilés à un défrichement. Les projets doivent donc faire l'objet d'une demande d'autorisation de défrichement auprès de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM). Dans le cadre de la mise en oeuvre du DOCOB, la structure animatrice sera en charge d'aider à la réalisation de ces demandes d'autorisation.

# 1.2 Les actions relevant de l'animation du Docob

D'autres actions, menées par la structure animatrice, relèvent directement de la mission d'animation liée à Natura 2000. Il s'agit par exemples des actions de communication ou de recherche de contractants.

#### 1.3 Les autres actions

Certaines actions définies dans ce document ne relèvent pas des mesures contractuelles. Il s'agit d'actions à réaliser pour atteindre au mieux les objectifs de conservation visés par le DOCOB. Elles concernent les actions de sensibilisation et de communication telles que la réalisation d'animations spécifiques, les suivis scientifiques,...





# 1.4 Synthèse des actions

Les quatre objectifs de développement durable auquel s'ajoute celui d'animation générale du DOCOB ont été déclinés en 16 objectifs opérationnels, chacun constitué d'actions de gestion, dont la liste est présentée dans le Tableau 2 ci-dessous.

**Tableau 2.** Correspondance entre les objectifs et les actions.

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	OBJECTIFS OPERATIONNELS	CODE	ACTIONS	Туре
	1.1 Restauration des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble	OUVERT_1	Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole)	MAE-t
	des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.	OUVERT_2	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé avec gestion pastorale (agricole)	MAE-t
	1.2 Entretien des milieux pastoraux	ENTRET_1	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou gestion pastorale (agricole)	MAE-t
	1.3 Maintenir et/ou restaurer la mosaïque paysagère  1.4 Réduction et adaptation dans l'utilisation des produits	MOSAIQ_1	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	MAE-t
1. Maintien et amélioration de la qualité des territoires		MOSAIQ-2	Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies	CN2000
de chasse et de reproduction		MOSAIQ_3	Création ou rétablissement de clairières et de landes	CN2000
		ALIM_1	Maintien et conversion en agriculture biologique	MAE-t
		ALIM_2	Réduction et adaptation de l'utilisation sur le bétail de certains vermifuges spécifiques	CN2000
	sanitaires, phytosanitaires et rodenticides	ALIM_3	Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et arboriculture	MAE-t
	Todoritioldoo	ALIM_4	Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol	Autres
	1.5 Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations	PROTEC_1	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	CN2000
	des milieux naturels dans le	PROTEC_2	Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires	CN2000
	respect de la biodiversité	PROTEC_3	Maîtriser la circulation des véhicules à moteur par de l'aménagement	CN2000





	2.1 Limitation des mortalités liées à des intoxications ou des	PROTEC_4_	Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements	CN2000
2. Réduction des	empoisonnements2	PROTEC_5	Modifier les pratiques liées à l'utilisation des anti limaces dans les cultures	CN2000
pertes d'individus	.1 Réduction des risques de mortalités liés à des percussions ou à des électrocutions	Couvert par PROTEC_2	Sécurisation des lignes et poteaux des réseaux électriques. Réduction des risques de percussion sur les fils de clôtures et les câbles de remontée mécanique	
3. Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour	3.1 Amélioration de la disponibilité des ressources	ALIM_5	Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour les rapaces nécrophages	CN2000
certaines espèces spécifiques	alimentaires	ALIM_6	Création d'aménagements faunistiques	CN2000
4. Amélioration des	4.1 Poursuivre et étendre l'acquisition de connaissances	NAT_1	Prospection et suivi du déroulement des périodes de reproduction des grands rapaces et des galliformes de montagne	
connaissances avifaunistiques et	sur la ZPS	NAT_2	Amélioration des connaissances naturalistes	
sensibilisation du grand public et des différents acteurs.	4.2 Sensibiliser le public au respect des espaces naturels	COM_1	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.	
unierents acteurs.	Toopeon and sopeone halones	COM_2	Création d'aménagements visant à sensibiliser le public au respect des espèces et de leurs habitats	CN2000
	5.1 Animation générale nécessaire à la mise en oeuvre du DOCOB			
	5.2 Mise en oeuvre des actions (contractuelles ou non)			
5. Animation du DOCOB	5.3 Animation relative à la Charte Natura 2000	ANIM_1	Mise en œuvre et animation du DOCOB	Animation du DOCOB
2000	5.4 Communication			
	5.5 Coordination des suivis scientifiques et écologiques			
	5.6 Suivi de la mise en œuvre du DOCOB			





# 2 Les fiches Actions

Ce chapitre a vocation à décliner concrètement chaque objectif en actions réalisables sur le terrain.

En préalable, il convient de tenir compte du contexte local particulier (altitude, évolutions des pratiques, conflits d'usages,...) et du fait que ce plan d'actions regroupe un ensemble de mesures élaborées en concertation avec l'ensemble des usagers et des collectivités du site. A ce titre il regroupe des actions relevant strictement du cadre fixé par Natura 2000 (préservation d'habitats et d'espèces, notamment par le biais de Contrats Natura 2000 et MAEt), mais aussi des actions relatives au développement local de ce territoire (programme d'animations,...).

En conséquence, il faut noter que les actions envisagées pourront être financées en partie par Natura 2000 (MAEt, Contrats Natura 2000), mais d'autres financements sont également à rechercher, et tout particulièrement pour des actions ne relevant pas directement de Natura 2000.

# 2.1 Présentation des fiches action type

#### 2.1.1 Contrats Natura 2000

		N° Action	Code action					
Site Natura 2000	Nom de l'action	Type de contrat	CN2000					
	nan do i donom	Ordre de priorité	Priorité décroissante de l'action notée de 1 à 3					
	OBJECTIFS							
Objectifs du Docob	Réponse à un ou plusieurs des objectifs du DOCOB parmi les objectifs définis dans le Tome I							
Objectifs opérationnels	Réponse à un ou plusieurs sous objectifs découlant des objectifs ci-dessus							
Résultats attendus	Description plus précise des résultats escomptés de l'action							
Espèces visées	Espèces pour lesquelles cette action est bénéfique.							
Espaces concernés	Milieu(x) visé(s) par l'action							
Mesure à coordonner avec :	Autres documents de planifications, autres actions,							

# PERIMETRE D'INTERVENTION

Description du territoire géographique concerné

Carte de localisation de l'action :

Elle est basée sur la carte des enjeux (cf. Atlas cartographique) pour laquelle on ne retient que les habitats ou surfaces concernées par l'action.

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
Détail de l'action	Coût indicatif <sup>1</sup> sur 6 ans <sup>2</sup>				
Description de l'action	Estimation globale du coût de l'action en prenant le coût moyen comme référence : (Minimun+Maximun)/2				

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs





- 11 -

MODALITES DE L'OPERATION									
Acteurs conc	ornés		Porteur d	Partenaires techniques					
Acteurs conc	cilies	Porteur	de projet potent	iel		Partenaires techniques			
N				atura 2000		Autres programmes			
Type d'action mobilisable		spécific	lités de financem Jues à Natura 20 mentaires	Autres programmes et projets concourrant à la réalisation de l'action, hors cadre Natura 2000					
Financements envisagés		Source	de financements	5					
CAHIE	R DES	CHAR	GES ET ENG	AGEMENTS	RELATIFS A	JX CONTRATS			
			Condit	ions d'éligibilité	é				
Description of	des cond	itions d'é	ligibilité à rempli	r pour réaliser l'a	ction				
			Nature	Montant des aides					
Contrat Natura 2000		Descrip rémuné	rtion des enga rés	Détails des aides pour les engagements rémunérés					
Montant maxim	nal total	des aide	es accordées			Montant maximal total des aides accordées			
Autres prescrip	otions	Prescri	otions technique	s pour la réalisat	ion				
		Caler	ndrier de réalisa	ition		Durée programmée			
Année 1	Ann	iée 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans			
		D	ate de réalisatior	า		Jans			
		MODA	LITES DE CO	ONTROLE / J	USTIFICATIF	S			
Elé	Eléments techniques			Visuel		Pièces à demander à l'exploitant			
Description des engagements contrôlés			Point de contrôle visuel		Liste des pièces justificatives				
			SUIVI E	T EVALUATION	NC				
Indicateurs de	suivi	Indicate oeuvre)		de mesurer l'état	de réalisation de	e l'action (moyens mis en			
Indicateurs d'évaluation Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et/ou les espèces concernés						ır les habitats et/ou les			





# 2.1.2 Mesures Agro-environnementales

				oriorité	Priorité décroissante de l'action notée de 1 à 3			
		OE	BJECTIFS					
Objectifs du Docob		se à un ou plusieu Tome l	ırs des objec	ctifs du DOC	OB parn	ni les objectifs définis		
Objectifs opérationnels	Répons	Réponse à un ou plusieurs sous objectifs découlant des objectifs ci-dessus						
Résultats attendus	Descrip	otion plus précise	des résultats	s escomptés	de l'acti	ion		
Espèces visées	Espèce	es pour lesquelles	cette action	est bénéfiq	ue.			
Espaces concernés	Milieu(	x) visé(s) par l'act	ion					
		PERIMETRE	D'INTER	VENTION				
Description du territo	ire géograpl	hique concerné	Carte	de localisati	on de l'a	ction		
	DESCRI	PTION DES A	CTIONS E	T ENGA	SEMEN	тѕ		
Détail de l'action						Coût indicatif <sup>3</sup> sur 6 ans <sup>4</sup>		
Description générale						Estimation globale (calculé à partir du coût moyen de l'ensemble des actions)		
Description de l'action	n X					Estimation de l'action X		
Description de l'action	n					Estimation de l'action		
		MODALITES	DE L'OP	ERATION				
Intitulé		Nature o	des opération	ons		Montant des aides		
Action X	Nom d	e la MAE-t	Montant total de la MAE-t					
Combinaison de mesures possibles		Détail des engagements unitaires basé sur la circulaire DGPAAT/SDEA/C2010-3059 du 7 juin 2010				Montant de l'aide pour chaque engagement unitaire		
Autres prescriptions Prescriptions techniques pour la réalisation								
, tall 55 p. 5551 .pli 51	Calendrier de réalisation Durée programi							
- Tuli oo procenpilo	Cale	ndrier de réalisa	tion			Duree programmee		

 $<sup>^3</sup>_{.} \ \text{Coût indicatif car données manquantes}: \text{nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...}$ 

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs





# Tome II. Mesures de gestion

Acteurs concernés	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques					
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques					
Financements	Natura 2000						
envisagés	Possibilités de financements via des dispositifs spécifiques à Natura 2000						
Type d'engagement mobilisable							
	SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi	Indicateurs permettant de mesurer l'état de réalisation de oeuvre)	l'action (moyens mis en					
Indicateurs d'évaluation  Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et/ou les espèces concernés							



# 2.1.3 Les actions relevant de l'animation du DOCOB et les autres actions

							ies actions		
					N° Action	า	Code action		
Site Natura 2000	N	om de	l'action	1	Type de	contrat	Autres		
			Ordre de	priorité	Priorité décroissante de l'action notée de 1 à 3				
OBJECTIFS									
Objectifs du Docob	Réponse à un ou plusieurs des objectifs du DOCOB parmi les objectifs définis dans le Tome I								
Objectifs opérationnels	Réponse	e à un ou	plusieurs s	ous obje	ectifs décou	ulant des (	objectifs ci-dessus		
Résultats attendus	Descript	ion plus p	récise des	résultat	s escompté	és de l'act	ion		
Espèces visées	Espèces	pour les	quelles cett	e action	est bénéfi	que.			
Espaces concernés	Milieu(x)	visé(s) p	ar l'action						
Mesure à coordonner avec :	Autres d	ocuments	s de planific	cations, a	autres actio	ons			
		PERIM	ETRE D'	INTER	VENTIO	N			
Description du territoire	géographi	que conc	erné	Carte	de localisa	ition de l'a	ction		
D	ESCRIP	TION D	ES ACTI	ONS E	T ENGA	GEMEN	ITS		
	Dé	étail de l'	action				Coût indicatif <sup>5</sup> sur 6 ans <sup>6</sup>		
Mission X. Nom et desc	ription de	la missio	n				Coût de la mission X		
		MODA	LITES DE	L'OP	ERATIO	N			
		Por	teur de pro	jet pote	entiel		Partenaires techniques		
Acteurs concernés	Porteur	de projet	potentiel				Partenaires techniques		
			Natura	2000			Autres programmes		
Type d'action mobilisable	spécifiqu		ancements ura 2000 ou			fs	Autres programmes et projets concourrant à la réalisation de l'action, hors cadre Natura 2000		
Financements envisagés	Source o	de finance	ements						
		CALEN	DRIER D	E REA	LISATIO	N			
	Calen	drier de r	éalisation				Durée programmée		
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Durée de la mission		
Mission X			Date de ré	alisation	1				
		SU	IVI ET E	/ALUA	TION				
Indicateurs de suivi	Indicated oeuvre)	urs perme	ettant de me	esurer l'e	état de réa	lisation de	l'action (moyens mis en		
Indicateurs d'évaluation	Indicateurs permettant de mesurer l'effet des mesures sur les habitats et/ou les espèces concernés								

 $<sup>^{5} \</sup> Coût \ indicatif \ car \ données \ manquantes: nombre \ de \ contractant, \ surfaces \ potentiellement \ engagées,...$ 

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs





# 2.2 Les fiches actions

Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole)	17
Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé avec gestion pastorale (agricole)	20
Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou gestion pastorale (agricole)	24
Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	27
Entretien ou plantation d'alignement de haies	30
Création ou rétablissement de clairières et de landes	33
Maintien et conversion en agriculture biologique	37
Réduction et adaptation de l'utilisation sur le bétail de certains vermifuges spécifiques	40
Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et arboriculture	43
Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol	46
Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	47
Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires	51
Maîtriser la circulation des véhicules à moteur par de l'aménagement	55
Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements	58
Modifier les pratiques liées à l'utilisation des anti limaces dans les cultures	61
Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour les rapaces nécrophages	64
Création d'aménagements faunistiques	67
Prospection et suivi du déroulement de la reproduction des grands rapaces	72
Amélioration des connaissances naturalistes	74
Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, a protection et au respect des oiseaux et de leurs habitats	
Création d'aménagements visant à sensibiliser le public au respect des espèces et de leurs habitats	
Mise en oeuvre et animation du DOCOB	





ZPS		N° Action	OUVERT_1				
FR9112009 Pays de	Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole)	Type de contrat	MAE-t				
Sault	avec gestion pastorale (agricole)	Ordre de priorité	1				
	OBJECTIFS						
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction						
Objectifs opérationnels	1.1 Entretien des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.						
Résultats attendus	Cette action vise l'ouverture de surfaces encore occupées ou abandonnées par l'agriculture, moyennement à fortement embroussaillées, et celles envahies par les ligneux.						
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux						
Espaces concernés	A appliquer sur des surfaces moyennement à fortement embroussaillées des classes « Landes » et « Landes d'Altitude » des cartographies de structure de végétation du						

# Les zones de parcours de type méditerranéen Situé de fait en majorité sur la partie basse du site, ce type de milieu se retrouve malgré tout jusqu'à plus de 1000m d'altitude en fonction de l'exposition et de la nature du sol. Surfaces estimées 40 ha.

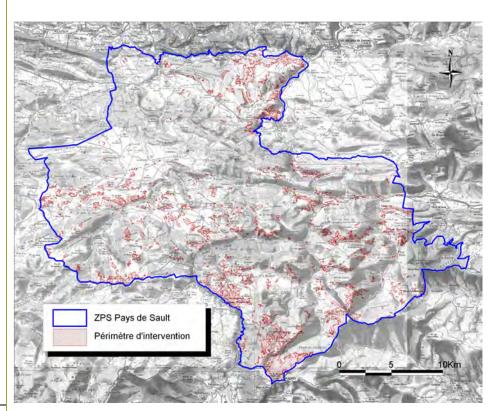
DOCOB.

concernés

#### Les pâturages situés sur le flanc des vallées encaissées

Ces espaces se caractérisent généralement par des pentes fortes à très fortes et des parcelles de petite à très petite taille. Surfaces estimées 35 ha.

Les zones d'altitudes Pelouses ou landes situées au delà de 1300. m d'altitude. Surfaces estimées 25 ha.







Tome II. Mesures de gestion					
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
	Coût indicatif en € sur 6 ans				
La réouverture of peut suffire à le biodiversité à animales et vég Les surfaces a herbacés (prairi pâturage.	171 000 €				
Action 1. Réalis contractualisat Pour chaque b structure agréé engager. Il devr partie de parcell	20 diagnostics environnementaux 10 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour) <b>24 000</b> €				
débroussaillag  travaux	Action 2. Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage  travaux lourds de réouverture suivant les préconisations du diagnostic  mise en œuvre d'un entretien selon les préconisations du diagnostic				
	MODALITES DE L'OPERATION				
Intitulé	Intitulé Nature des opérations				
Action 1	Diagnostics préalables au contrat Natura 2000  En raison de la nécessité de préserver les espaces favorables à la Perdrix grise de montagne, sa présence devra être prise en compte avant tout projet de travaux au dessus de 1300 mètres d'altitude. Pour cela il sera nécessaire de recueillir, lors de la réaction du « Diagnostic environnemental », les avis de l'OGM et en fonction de le localisation de ceux de la FDC 09, 11 ou 66. Si cela s'avère nécessaire des compléments d'inventaires sur les espaces concernés devront être au préalable réalisés.	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)			

Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides
Action 1	Diagnostics préalables au contrat Natura 2000  En raison de la nécessité de préserver les espaces favorables à la Perdrix grise de montagne, sa présence devra être prise en compte avant tout projet de travaux au dessus de 1300 mètres d'altitude. Pour cela il sera nécessaire de recueillir, lors de la réaction du « Diagnostic environnemental », les avis de l'OGM et en fonction de le localisation de ceux de la FDC 09, 11 ou 66. Si cela s'avère nécessaire des compléments d'inventaires sur les espaces concernés devront être au préalable réalisés.	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)
Action 2	MAE-t : LR_NPAU_HE1 : Restauration des prairies de fauche avec fertilisation limitée	243.00€/ha/an
OUVERT_01 : ouverture d'un milieu en déprise p8= Nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique après ouverture est nécessaire = 2  HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage		148,22 + 88,46 × <b>2</b> /5 = <b>183,60€/ha/a</b> n
		17,00 €/ha/an
	HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 4	3,69 + 49,62 x p11 / 5 = <b>43,39 €/ha/an</b>





			auration des pe vec gestion pas		243€/ha/an
OUVERT_01 : ouverture d'un milieu en déprise p8= Nombre d'années sur lesquelles un entretien mécanique après ouverture est nécessaire = 2			148,22 + 88,46 × <b>2</b> /5 = <b>183,60€/ha/a</b> n		
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage			17,00 €/ha/an	
		estion pastorale e d'années sur lesquelle	es la gestion par pâturag	e est requise = 4	3,69 + 49,62 x p11 / 5 = 43,39 €/ha/an
			auration des pe gestion pastora		226€/ha/an
	p8= Nombre d'a	ouverture d'un m années sur lesqu e est nécessaire :	elles un entretier	n mécanique	148.22 + 88.46 x 1/5 = 165.91
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage			17,00 €/ha/an	
	HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 4			3,69 + 49,62 x p11 / 5 = 43,39 €/ha/an	
Autres prescriptions	illesure 323, pour du debroussallage.			ocation pastorale » de la	
	Caler	ndrier de réalisa	ition		Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
Ouverture	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	
	Porteur de projet potentiel		Partenaires techniques		
Acteurs concernés	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole			ONF, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture, FDC 09, 11, 66	
Financements	Natura 2000				, ,
			Natura 20	000	
envisagés	Mesures Agro-B	Environnemental	Natura 20 es territorialisées		
				(MAE-t)	
envisagés  Type d' engagement mobilisable	OUVEF	RT01 : Ouverture	es territorialisées d'un milieu en d	(MAE-t) éprise	ques et des pratiques de
Type d'	OUVEF    HERBE    pâturaç	RT01 : Ouverture	es territorialisées d'un milieu en de ement des interv	(MAE-t) éprise	
Type d'	OUVEF    HERBE    pâturaç	RT01 : Ouverture01 : Enregistre	es territorialisées d'un milieu en de ement des interv	éprise ventions mécanio	
Type d'	OUVEF    HERBE    pâturag	RT01 : Ouverture E_01 : Enregistre ie E_09 : Gestion pa	es territorialisées d'un milieu en de ement des intervastorale	éprise ventions mécanio	





Toffie II. Mesures de gestion				
ZPS	FR9112009 Restauration des milieux ouverts	N° Action	OUVERT_2	
FR9112009 Pays de		Type de contrat	MAE-t	
Sault	pastorale (agricole)	Ordre de priorité	2	
	OBJECTIFS			
Objectifs du Docob	1. Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction			
Objectifs opérationnels	1.1 Entretien des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.			
Résultats attendus	L'ouverture par brûlage, réalisée en plein sur des surfaces limitées, en tâches ou pied à pied, permet d'obtenir des milieux ouverts ou semi ouverts et de restaurer à terme des habitats naturels de pelouses ou garrigues. Le maintien d'une telle mosaïque d'habitats est en outre favorable à l'avifaune inféodée aux milieux ouverts ou semi-ouverts.			
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux			
Espaces concernés	recollytement lighelist. Oli a contratio all pregiante de travalis de dyroprovade sur des			

ZPS Pays de Sault Périmètre d'intervention

Milieux de landes, de garrigues et pelouses en cours de fermetures.





DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS				
	Coût indicatif sur 6 ans			
ou pied à pied maintien d'une	brûlage, réalisée en plein sur des surfaces limitées, en tâches, permet d'obtenir des milieux ouverts ou semi ouverts. Le telle mosaïque d'habitats est en outre favorable à l'avifaune nilieux ouverts ou semi-ouverts mais aussi aux espèces des esonnants.			
La réalisation du cohérent avec pratique ne pou « brûlage dirigé se situer entre d La maîtrise du fo	10 525 €			
des flammes qu toutefois être ac pérennité de l'or restaurées dans				
Une attention p qui devront po d'un entretien				
Action 1. Réalis préalable à la c	5 diagnostics environnementaux			
Pour chaque be structure agréé engager. Il devi ou partie de par	5 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour) <b>6 000</b> €			
		5 Contrats		
Action 2. Brûla	ge dirigé ou écobuage	Montant moyen de		
	d'ouverture par brûlage dirigé suivant les préconisations du	181€ / ha / an		
diagnos	(cf. Modalités de l'opération)			
mise en	et 5Ha (moy) par contrat, soit 905€ / an / contrat			
	4525 €			
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides		

WODALITES DE L'OPERATION			
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides	
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)	





			ation de pelouses gé avec gestion		155€/ha/an
	OUVERT03 : Brûlage ou écobuage dirigé P10= Nombre d'années sur lesquelles le brûlage est requis = 1				19,34 + 73,03 x p <b>10</b> /5 = <b>33,95€/ha/a</b> n
	SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives  ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0.8				76,00 x ssp = 60,80€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage			17 €/ha/an	
		: Gestion pasto	rale illes la gestion par pâturaç	ge est requise = 4	3,69 + 49,62 x p11 / 5 = <b>43,39 €/ha/an</b>
Action 2 Combinaison de mesures possibles	LR_NPAU_HE8 : Restauration de pelouses et de garrigues par brûlage dirigé avec gestion pastorale et élimination des rejets			207€/ha/an	
		3 : Brûlage ou éc re d'années sur lesque	cobuage dirigé lles le brûlage est requis	= 1	19,34 + 73,03 x <b>p10</b> /5 = <b>33,95€/ha/an</b>
	OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables  p9= Nombre d'années sur lesquelles une élimination mécanique doit être réalisé = 3  SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives  ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0,8  HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage				88,00 × p9/5 = 52,8€/ha/an
					76,00 x ssp = <b>60,80€/ha/a</b> n
					17 €/ha/an
		: Gestion pasto années sur lesquelles l	rale a gestion par pâturage es	st requise = 4	3,69 + 49,62 x p11 / 5 = 43,39 €/ha/an
			ne de brûlage de ande d'engageme		au plus tard le 1er juillet de
Autres prescriptions					uvertes par brûlage, il est nter l'effet « mosaïque ».
			s humides est prosc e <i>Deschampsia c</i> o		as favoriser la Molinie
	Ca	lendrier de réa	lisation		Durée programmée
Année 1	ée 1 Année 2 Année 3 Année 4		Année 5	5 ans	
/	Ouverture	Entretien	Entretien	Entretien	
		Porteur de	e projet potentiel		Partenaires techniques
	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole			SDIS, ONF, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture, FDC 09, 11, 66,	





Financements	Natura 2000			
envisagés	Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)			
<ul> <li>OUVERT02 : Maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle rejets ligneux et autres végétaux indésirables</li> <li>OUVERT03 : Brûlage ou écobuage dirigé</li> <li>SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives</li> <li>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratique pâturage</li> <li>HERBE_09 : Gestion pastorale</li> </ul>				
SUIVI ET EVALUATION				
Indicateurs de suivi	Nombre d'hectares réouverts par brûlage dirigé			
Indicateurs d'évaluation				

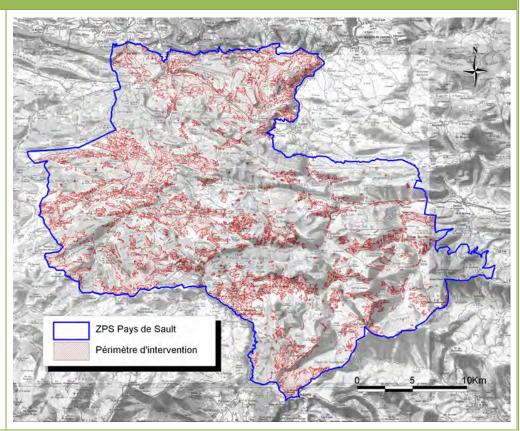


ZPS	FR9112009 Pays de fauche et/ou gestion pastorale	N° Action	ENTRET_1
		Type de contrat	MAE-t
Sault		Ordre de priorité	1
	OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	1. Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction		
Objectifs opérationnels	1.1 Entretien des milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble des milieux et de la richesse faunistique et floristique présente.		
Résultats attendus	Cette action vise au maintien de la mosaïque des milieux ouverts par pastoralisme afin d'éviter leur embroussaillement et d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniales associées à ces milieux.		
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	L'ensemble des pelouses, prairies naturelles et garrigues ouvertes de la ZPS Pays de Sault est concerné, avec une priorité plus forte pour les zones à forts enjeux de		

conservation et/où des espaces réouverts dans ce document d'objectif.

L'ensemble de la ZPS Pays de Sault est concerné, avec une priorité plus forte pour les zones à forts enjeux de conservation ou délaissées par la pratique agricole en raison de la taille réduite des parcelles, de leurs situations géographiques ou de leurs faibles rendements.

concernés







Tome II. Mesures de gestion					
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
	Coût indicatif en € sur 6 ans				
Cette action vid'entretien afin constitution de pastorales aux écologiques (stront la richesse l	1 083 600 €				
Action 1. Réalis à la contractual Pour chaque be structure agréé engager. Il devr partie de parcell	70 diagnostics environnementaux 70 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour) <b>84 000</b> €				
Action 2. Entre • mise er préconis	70 Contrats  Montant moyen de  117€ (moy) / ha / an  (cf. Modalités de l'opération)  et 20 Ha par contrat, soit 2 340 € / an / contrat  819 000 €				
	MODALITES DE L'OPERATION				
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides			
Action 1	Action 1 Préalable au contrat Natura 2000				
Action 2	LR_NPAU_HE2 Entretien des prairies de fauche	93 €/ha/an			
Combinaison de mesures	76€/ha/an				

Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)
Action 2	LR_NPAU_HE2 Entretien des prairies de fauche	93 €/ha/an
Combinaison de mesures possibles	SOCLE_01 : gestion des surfaces en herbe	76€/ha/an
Possinios	HERBE_01 : enregistrement des interventions mécaniques et pratiques de pâturage	17€/ha/an
Action 2 Combinaison de mesures possibles	LR_NPAU_HE4 : Entretien par gestion pastorale des pelouses et landes de moyenne altitude	130€/ha/an
pocolicio	SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives	76,00 x 0.8 =
	ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0,8	60,80€/ha/an
	HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage	17 €/ha/an
	HERBE_09 : Gestion pastorale p11= Nombre d'années sur lesquelles la gestion par pâturage est requise = 5	3,69 + 49,62 x 5 / 5 = <b>43,39</b> <b>€/ha/an</b>





	LR_NPAU_HE6 : Entretien par gestion pastorale des pelouses et landes de haute altitude				130€/ha/an
	SOCLEH02 : Socle relatif à la gestion des surfaces en herbe peu productives				76,00 x 0.8 = <b>60,80€/ha/an</b>
	ssp= Coefficient de réduction appliqué aux surfaces peu productives défini dans le cadre de la PHAE2-ext = 0,8				00,000,110,011
	HERBE_01 : En des pratiques de		s interventions n	nécaniques et	17 €/ha/an
	HERBE_09 : Ge	•	gestion par pâturage es	st requise = 5	3,69 + 49,62 x 5 / 5 = <b>53</b> , <b>€/ha/an</b>
Autres prescriptions					
	Calendrier de réalisation Durée programmée				
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	F an a
Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	5 ans
	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole			Partenaires techniques	
Acteurs concernés				ONF, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture,	
Financements			Natura 2	000	
envisagés	Mesures Agro-E	nvironnemental	es territorialisées	s (MAE-t)	
	• SOCLE	_H01 : Gestion	des surfaces en	herbe	
Type d' engagement mobilisable	<ul> <li>SOCLE_H02 : Gestion des surfaces en herbe peu productive</li> <li>HERBE_01 : Enregistrement des interventions mécaniques et des pratiques de pâturage</li> <li>HERBE_09 : Gestion pastorale</li> </ul>				
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs	Nombre d'hectares entretenus				
de suivi	Pâturage effectif des parcelles engagées				
Indicateurs d'évaluation	Pression de pâti ouverts	urage suffisante	pour permettre l	e maintien en l'é	tat de ces espaces
u evaluation	Diversité et effe	ctifs des espèce	s d'intérêt comm	unautaire	

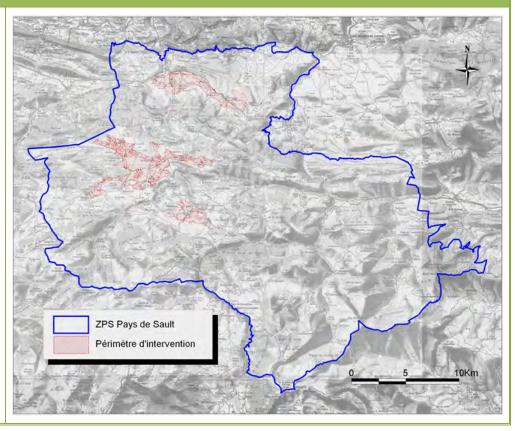


ZPS	Entretien de haies,	N° Action	MOSAIQ_1	
FR9112009	d'alignements d'arbres,	Type de contrat	MAEt	
Pays de Sault	d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	Ordre de priorité	3	
	OBJ	ECTIFS		
Objectifs du Docob	Maintenir et/ou améliorer l'hétérogé	enéité du paysage		
Objectifs opérationnels	Maintenir et/ou restaurer la mosaïq	Maintenir et/ou restaurer la mosaïque paysagère		
Résultats attendus	Cette action vise à restaurer et entretenir les haies, les arbres isolés, les bosquets et les alignements d'arbres qui constituent des zones de refuge, de nidification et d'alimentation des espèces d'intérêt communautaire.  Par ailleurs, ces éléments du paysage favorisent les mammifères prédateurs du campagnol (Renard, Belette) qui participent activement à la régulation des campagnols et qui sont un des rouages pour éviter d'avoir recours aux poisons pour la régulation de ces espèces.			
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A338 Pie-grièche écorcheur, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux			
Espaces concernés	Tous les milieux ouverts sur lesquels ses compositions paysagères sont présentes			
Mesure à coordonner	- Création de haies sur les grands e	·	da assessanal	

- Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol

L'ensemble des zones agricoles de la ZPS Pays de Sault et plus particulièrement celles éléments ou ces paysager sont rares et se conjuguent avec des pullulations cycliques campagnols (Petit et Grand Plateau Sault, communes de Brenac, Nébias Puivert.

avec:







DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
	Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans			
très important p communautaire	du paysage agricole (haies, lisières) est un élément bour la survie de certaines espèces d'oiseaux d'intérêt puisqu'ils l'utilisent pour s'alimenter, se protéger des ncore comme support de nidification.				
participe à leur moyens naturel	e aussi à favoriser la faune prédatrice des campagnols qui régulation. Cette régulation naturelle fait partie d'un des s et mécaniques qui sont en mesure d'éviter d'avoir ements chimiques pour assurer leur régulation.	48 000 €			
	e donc la préservation des linéaires de haies, bosquets et tant qu'habitats de chasse, de reproduction et de zones				
contractualisat Pour chaque bé	enéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par	15 diagnostics environnementaux 15 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à			
parcelle à enga	ngréée afin de déterminer les parcelles ou parties de ger. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour ou partie de parcelle engagée.	400€/jour) <b>18 000 €</b>			
Action 2. Entretien des haies:  • Taille des haies  • Elagage, recépage, débroussaillage		15 Contrats  Montant moyen de 0,19 € / ml / an + 96 € / an / exploitation (cf. Modalités de l'opération) et 200m par contrat, soit 134 € / an / contrat  10 050 €			
<ul> <li>Action 3. Entretien des arbres isolés ou en alignement</li> <li>Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage</li> <li>Remplacement des individus morts (si obligatoire pour des raisons de sécurité)</li> </ul>		15 Contrats  Montant moyen de  17 € / ml / an +  96 € / an / exploitation (cf. Modalités de l'opération) et 10m par contrat, soit  266 € / an / contrat  19 950 €			
MODALITES DE L'OPERATION					
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)			
	MAE-t : LR_HA1 : Entretien des haies localisées de manière pertinente	96€ / an / exploitation + 0,19€ / ml / an			
Action 2 Combinaison de mesures	CI4 : Diagnostic d'exploitation	96,00€ / an / exploitation			
possibles	LINEA_01 : Entretien des haies localisées de manière pertinente  p1 = Nombre d'années sur lesquelles un entretien des haies est requis = 2  b1 = Nombre de côtés sur lesquels la taille est requise = 1	p1 / 5 x (0,08 + 0,39 x b1) = 0,19€ / ml / an			





Torrie II. Mesares de gestion						
Action 3	MAE-t : LR_HA2 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement   96€ / an / exploitation + 17€ / ml / an			+		
Combinaiso de mesures possibles		Cl4 : Diagnostic d'exploitation 96,00€ / an / exploitation			96,00€ / an / exploitation	
		\_02 : Entretie			J	17,37 x p2 / 5 = 17,37€ / ml / an
Autres prescription	• •	<ul> <li>Veiller à la conservation du patrimoine lithique (murets) et à leur revalorisation en les dégageant de la végétation envahissante.</li> <li>Il est impératif que les travaux de débroussaillage mécanique, avec un objectif de maintien de la végétation, soient réalisés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mars afin de limiter le dérangement et les risques incendies.</li> </ul>				e mécanique, avec un objectif de
		Calendrier de réalisation Durée programmée				
Action	Année 1	nnée 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5				
Action 2		2 Entretiens sur la durée du contrat 5 ans				5 ans
Action 3	Entretien	ntretien Entretien Entretien Entretien				
		Porteur de projet potentiel Partenaires techniques				
Acteurs concerné	s Per	Personne physique ou morale exerçant une activite  Associ			CG11, ONF, CRPF, Associations naturalistes, Chambre d'agriculture,	
Financeme	nt	Natura 2000				
s envisagés		Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAE-t)				
Type d' engagemer mobilisable		<ul> <li>CI4 : Diagnostic d'exploitation</li> <li>LINEA_01 : Entretien des haies localisées de manière pertinente</li> <li>LINEA_02 : Entretien d'arbres isolés ou en alignement</li> </ul>				
			SUIVI E	Γ EVALUA	TION	
Indicateurs de suivi	Linéai signés		alisés (haies	, arbres isol	és,) sur le	territoire et nombre de contrats
Indicateurs d'évaluation	⊢\/Oli ii	ion de l'état d	le conservation	on des espèc	es visées	



compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides  Le Petit et le Grand Plateau de Sault ainsi que le plateau de Nébias / Puivert su régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et da une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentielleme dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux				I	
Pays de Sault  Objectifs du Docob  Dojectifs opérationnels  - Entretien de milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant er compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de populations de campagnols pouvant engendrer dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et de une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentielleme dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de populations en favorisant leurs prédateurs naturels (Renard, Belette).  Il faut pour cela, étendre et recréer, sur les grands espaces ouverts, un maillage de his suffisant permettant une plus grande pénétration des prédateurs des campagnols.  La création de haies sera aussi favorable à plusieurs des espèces citées comme ze d'alimentation et de nidification pour la Pie grièche écorcheur.  A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A244 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A244 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A244 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A244 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A244 Engoulevent d'Europe, A084 B	_	Entretien ou		_	
Objectifs du Docob  Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction  Objectifs opérationnels  - Entretien de milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides Le Petit et le Grand Plateau de Sault ainsi que le plateau de Nébias / Puivert su régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et da une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentielleme dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de concernant produit de developper une régulation naturelle de concerna		plantation	Type de contrat	CN 2000	
Objectifs du Docob  Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction  - Entretien de milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant er compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides le Petit et le Grand Plateau de Sault ainsi que le plateau de Nébias / Puivert se régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et de une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentielleme dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de concernant l'utilisation des prédateurs des campagnols.  La création de haies sera aussi favorable à plusieurs des espèces citées comme ze d'alimentation et de nidification pour la Pie grièche écorcheur.  A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A074 Milan royal A386 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A074 Milan royal A386 Circaète Jean		d'alignement de haies	Ordre de priorité	2	
Docob  Objectifs opérationnels  - Entretien de milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant er compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides  Le Petit et le Grand Plateau de Sault ainsi que le plateau de Nébias / Puivert su régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et da une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentielleme dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de concernant populations en favorisant leurs prédateurs naturels (Renard, Belette).  Il faut pour cela, étendre et recréer, sur les grands espaces ouverts, un maillage de his suffisant permettant une plus grande pénétration des prédateurs des campagnols.  La création de haies sera aussi favorable à plusieurs des espèces citées comme ze d'alimentation et de nidification pour la Pie grièche écorcheur.  A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A074 Milan royal A35 Grand-duic d'Europe, A073 Milan poir A0		C	BJECTIFS		
compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique - Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides  Le Petit et le Grand Plateau de Sault ainsi que le plateau de Nébias / Puivert su régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et da une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentielleme dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux	•	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction			
régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer of dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de pen plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et da une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentielleme dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de populations en favorisant leurs prédateurs naturels (Renard, Belette).  Il faut pour cela, étendre et recréer, sur les grands espaces ouverts, un maillage de his suffisant permettant une plus grande pénétration des prédateurs des campagnols.  La création de haies sera aussi favorable à plusieurs des espèces citées comme ze d'alimentation et de nidification pour la Pie grièche écorcheur.  A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A215 Grand-duc d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A215 Grand-duc d'Europe, A084 Busard Saint-Martin, A215 Grand-duc d'Europe, A084 Busard		compte l'ensemble de la riches			
suffisant permettant une plus grande pénétration des prédateurs des campagnols.  La création de haies sera aussi favorable à plusieurs des espèces citées comme zo d'alimentation et de nidification pour la Pie grièche écorcheur.  A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A080 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A080 Espèces  Espèces	11000	régulièrement concernés par des pullulations de campagnols pouvant engendrer des dégâts considérables sur les prairies et cultures. Afin de s'adapter à une législation de plus en plus stricte concernant l'utilisation de poison pour combattre ces populations et dans une nécessité de réduire le plus possible l'utilisation de ces produits potentiellement dangereux pour l'avifaune, il convient de développer une régulation naturelle de ces populations en favorisant leurs prédateurs naturels (Renard, Belette).			
A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A0 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A0 Espèces Espèces		suffisant permettant une plus grande pénétration des prédateurs des campagnols.  La création de haies sera aussi favorable à plusieurs des espèces citées comme zone			
Pie-grièche écorcheur, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux	Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A338 Pie-grièche écorcheur, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère			
	_				
<b>Espaces concernés</b> Grands espaces agricoles dépourvus de haies ou sur lesquels ces éléments du paysage sont rares.		Grands espaces agricoles dépourvus de haies ou sur lesquels ces éléments du paysage sont rares.			
Mesure à coordonner avec :  A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	coordonner	A32306R – Chantier d'entretien de haies, d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets			

ZPS Pays de Sault Périmètre d'intervention

Petit et Grand Plateau de Sault ainsi que la plaine cultivée des communes de Brenac, Nébias et Puivert





DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS				
Détail de l'action	Coût indicatif <sup>7</sup> sur 6 ans <sup>8</sup>			
Plantation et entretien de haies:  Les haies plantées doivent constituer des tronçons d'au moins 50 m. Dans la mesure du possible les linéaires plantés et ceux déjà existants devront assurer une continuités entre les massifs boisés situés de part et d'autre des espaces ouverts afin de favoriser la pénétration de ces milieux par les prédateurs des campagnols (Renards, Chat forestier,). Les arbres et arbustes sont plantés (en année 1) sur 2 lignes parallèles distantes d'au moins 60 cm, à raison d'un plant par mètre de haie. Les plants n'ayant pas pris seront remplacés l'année suivante.  L'entretien annuel (taille de formation et désherbage) est obligatoire.  Réhabilitation de haies:  Seules les haies d'au moins 30% de manquant sont éligibles.  Remplacement des manquants (en année 1), taille en hauteur et en épaisseur 3fois/5ans avec du matériel n'éclatant pas les branches.  Elimination des branches et des arbres morts, uniquement quand ceux-ci peuvent présenter un danger, pour sauvegarder l'habitat de certaines espèces	193 000€  Etant donné les superficies importantes des différents ensembles d'espaces ouverts sur lesquels les haies sont absentes ou faiblement représentées, il est nécessaire de prévoir la création de 10 000 ml de haies pour que cela ait une action significative dans le but recherché.			
MODALITES DE L'OPERATION				

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Exploitants agricoles, communes pour les bordures de chemins communaux	Chambre d'agriculture, Pépinière du Conseil Général, GDS, Associations naturalistes, FDC 11,
	Natura 2000	Autres programmes
Type d'action mobilisable	Contrat Natura 2000 A32306P – Réhabilitation ou plantation d'alignements de haies, d'alignement d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	1

# Financement s envisagés

Contrat Natura 2000

# **CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS**

# Conditions d'éligibilité

L'action doit porter sur des éléments déjà existants : talus, limites de parcelles, bords de chemins, ...

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs



LPO

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

		Nature des	s opérations		Montant des aides
Engagements non rémunérés: - Intervention hors période de nidification - Interdiction du paillage plastique : plantation sous paillis végétal ou biodégradable - Utilisation de matériel faisant des coupes nettes - Pas de fertilisation - Utilisation d'essences indigènes - Interdiction de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) - Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)  Engagements rémunérés: - Elagage, recépage, étêtage des arbres sains, débroussaillage - Reconstitution et remplacement des arbres manquants (plantation, dégagements, protections individuelles contre les rongeurs et les cervidés) - Création des arbres têtards - Exportation des rémanents et des déchets de coupe - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur				Plantation de haies : 12 à 23 € HT/ml (fournitures, plants et services, hors travail du sol et plantation)  10000 ml x 17.5 € = 175 000€  Entretien de haies : 0.24 €/ml  15 000 ml x 0.24€ x 5 ans =  18 000€	
Montant maximal total des aides accordées			1		
Autres prescriptions		Ne pas créer de haie à proximité immédiate de zones hum Utilisation impérative d'essences locales adaptées			des.
	Cale	ndrier de réalis	ation		Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
Date de réalisation	entretien	entretien	entretien	entretien	o alis
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS					ATIFS
Eléments techniques Visuel			Pièces à demander à l'exploitant		
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés		Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés			
		SUIV	I ET EVALU	ATION	
Indicateurs de suivi	Réalisation o	des engagemen	ts		
Indicateurs d'évaluation	Augmentation Belette,).	n des populatio	ns de mammifè	res prédatrices	des campagnols (Renard,

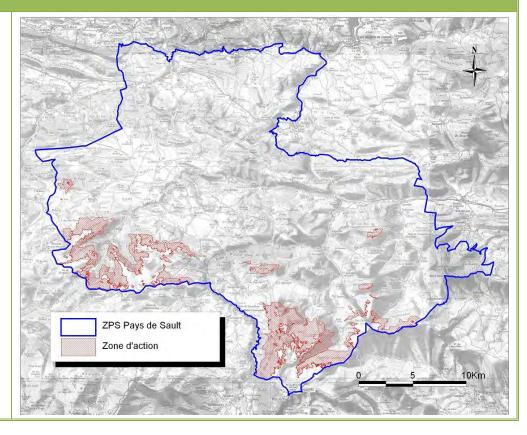




		N° Action	MOSAIQ_3
ZPS FR9112009 Pays de Sault	Création ou rétablissement de clairières et de landes	Type de contrat	CN2000
		Ordre de priorité	2

OBJECTIFS				
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction			
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité			
Résultats attendus	Préserver et étendre les zones de reproduction et d'alimentation des espèces citées à travers une plus grande diversité de milieux et de disponibilité alimentaire.			
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A224 Engoulevent d'Europe, A104 Grand tétras, A215 Grandduc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A079 Vautour moine			
	En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux			
Espaces concernés	Tous milieux forestiers			
Mesure à coordonner avec :	F22710 Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire			

Tous les massifs forestiers situés au dessus de 1400 m d'altitude et plus particulièrement ceux occupés par la Grand tétras







DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans		
L'action concerne l'entretien ou le rétablissement de clairières dans les peuplements forestiers au profit des espèces d'intérêts communautaire, ainsi que les travaux permettant le maintien de leur fonctionnalité écologique.  Cette action peut également concerner la gestion d'espaces non forestiers à forte valeur patrimoniale qu'il faut protéger de la reconquête forestière.  L'entretien ou le rétablissement de clairières concourt à la diversification des milieux au sein des zones forestières. En favorisant des espèces végétales de milieux ouverts ou semi-ouverts ainsi que des insectes qui en dépendent, les clairières contribuent au maintien de plusieurs espèces d'oiseaux comme le Grand tétras, l'Engoulevent d'Europe, la Bondrée apivore en améliorant leur disponibilité alimentaire	La création de clairières pour une surface totale de 40 Ha serait significatif pour favoriser la conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site. En prenant le coût moyen à l'hectare (3 715€), le coût indicatif de l'action serait de :  40 Ha x 3 715 € soit  148 600€		

MODALITES DE L'OPERATION				
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques		
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF) ou privés (CRPF et autres), communes, groupements forestiers.	ONF, CRPF, OGM, FDC 09 11 et 66, ACCA, AICA, associations naturalistes		
Type diaction	Natura 2000	Autres programmes		
Type d'action mobilisable	Contrat Natura 2000 action F22701. « Création ou rétablissement de clairières ou de landes »	1		
Financements	Contrat Natura 2000 forestier			

# CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

# Conditions d'éligibilité

Les espaces ouverts peuvent faire l'objet de travaux ponctuels afin de lutter contre leur fermeture dès lors qu'ils jouent un rôle dans la conservation de l'espèce ou de l'habitat considéré.

Les clairières (et autres espaces ouverts) à maintenir ou à restaurer doivent avoir une superficie minimale de 300 m<sup>2</sup> et maximale de 1500 m<sup>2</sup>.

Il est impératif que les travaux soient réalisés entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 1<sup>er</sup> mars afin de limiter le dérangement et les risques incendies.

Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.



envisagés



			Nature	Montant des aides			
Contrat Natura 2000	a	L'ouver est éligi - Couper est éligi - Couper - Enlève lieu de : Le proceperturbir possible - Dévita - Débro - Nettoy - Elimin - Etude - Toute objectifs instruct  Engage - Tenue (dans le Grand fructifèr d'éclaire doit s'ac - d'un e des act propor - lorsque F22705 le cas de ces bénéfic disposit piste de mise er concerr grand gensidé chasse, clairière bénéfic nouvea contrat. Le béné chimique Autres Ces tra	e pour les habitats disation par annel ussaillage, fauche vage du sol; ation de la végéta set frais d'expert autre opération ce de l'action est é eur.  Ements non rémit d'un cahier d'en de cadre des travaut Tétras, pour favor de dans le reste du ement du sol), la le compagner : ingagement du bé ions visant à augrition de gros bois de c'est pertinent, i pour doser le nivilles tétraonidés, co espèces au dérar iaire s'engage à ruif attractif pour le esté) et ne pas in place dans l'aire à rée, le bénéficiaire, s'engage à exclusire s'engage égau mirador dans un éficiaire s'engage égau mirador dans un éficiaire s'engage égau mirador dans un éficiaire s'engage	cour lutter contre ens suivants: ge des végétaux des produits de le sera choisi pour se et espèces visé llation; et, broyage; ation envahissant concourant à l'atter ligible sur avis du unérés registrement des ux en régie). Dan riser l'émergence u peuplement (de mise en oeuvre de la conce l'habitat ou à l'este, s'il est titulaire ure, dans et en lise et les pierres à salement à ne pas me clairière faisant à ne pas utiliser de l'objet au préala	ligneux; coupe vers un r être le moins es par le contrat e; einte des i service  interventions s le cas du e de la myrtille gré le cette action e en oeuvre sensible la ement, uvre de l'action sur pied. Dans nde sensibilité e anthropique, le e aucun e randonnée, rd pour une telle entration de spèce du droit de sière des sel. Le s installer de at l'objet du de traitement	Selon devis : (plafond de 6900€/ha)  Travaux manuels : - 1400 à 3100€/ha selon la difficulté - Avec export : 2300 à 6900 €/ha  Travaux mécaniques : - 530€/ha à 1200€/ha selon la topographie et le recouvrement - Avec export et broyage : 1400€/ha à 1700€/ha	
Montant maximal total des aides accordées					Selon devis		
Autres prescriptions							
Calendrier de réalisation Durée program							
Année 1	An	née 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans	
x		x	x	x	x	- Cano	

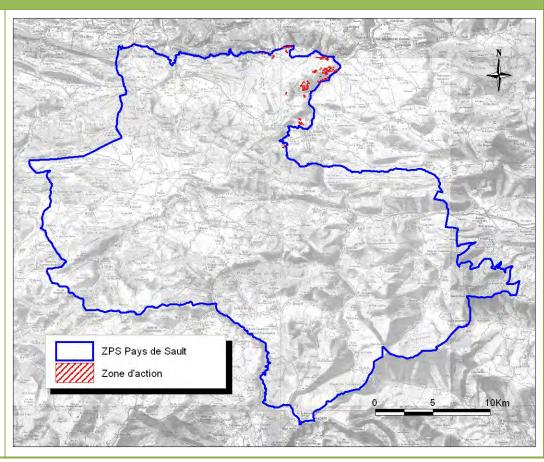




MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS								
Eléments tech	niques	Visuel	Pièces à demander à l'exploitant					
Enregistrement interventions (type, localisation et	<b>des</b> date)	documentaire	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions					
Réalisation effectives des du cahier des charges de localisation avec réalisés	engagements es et du plan	Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,)	Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés					
Respect des périod d'intervention autor		documentaire	Cahier d'enregistrement des interventions					
SUIVI ET EVALUATION								
Indicateurs de suivi	<ul> <li>Nombre de clairières réalisées ou restaurées.</li> <li>Nombre d'hectares cumulés de clairières réalisées ou restaurées.</li> </ul>							
Indicateurs d'évaluation	Suivi de végétation (quantification de la reconquête de la myrtille, par exemple).  Evolution de la présence du Grands Tétras sur les secteurs traités favorables à l'espèce.							



ZPS		N° Action	ALIM_1		
FR9112009 Pays de	Maintien et conversion en agriculture biologique	Type de contrat	MAE-t		
Sault	agriculture biologique	Ordre de priorité	2		
	OBJECT	IFS			
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction				
Objectifs opérationnels	Réduction et adaptation dans l'utilisation des produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticide				
Résultats attendus	Cette action vise l'accompagnement à la conversion à l'Agriculture biologique des parcelles agricoles situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.				
Espèces visées	A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux				
Espaces concernés	Toutes les parcelles agricoles qu'elles soient situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur				



L'ensemble des espaces viticoles et arboricoles





DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS						
	Coût indicatif en €					
Du fait des cor l'emploi de traite les productions de protection de Ce dispositif vi partie ou en biologique. Ce mode de l'environnement	sur 6 ans  16 800 €  (12 ha soit 19% environ de la surface concernée)  Verger 23  Vigne 60  Total 83					
	surcoûts et manques à gagner qu'il entraîne et qui, notamment de conversion, sont insuffisamment pris en charge par le					
préalable à la c Pour chaque be structure agréé engager. Il devra	Action 1. Réaliser un diagnostic d'exploitation et environnemental préalable à la contractualisation  Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée.					
Accompagneme agricoles situées	Action 2 : Conversion à l'Agriculture Biologique  Accompagnement à la conversion à l'Agriculture biologique des parcelles agricoles situées dans ou en dehors du périmètre du site Natura 2000 selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.  3 Contrats  Montant moyen de (4ha) 1 400 € / an / exploitation 8 400 €					
Accompagneme	Action 3 : Maintien de l'Agriculture Biologique  Accompagnement des exploitations pratiquant l'agriculture biologique selon les dispositions définies par la réglementation en vigueur.					
	MODALITES DE L'OPERATION					
Intitulé	Nature des opérations	Montant des aides				
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour) et CI4 (96€/an/exploitation)				
Action 2 Combinaison de mesures possibles	Combinaison de mesures  Combinaison de mesures  Conversion à l'agriculture biologique des cultures légumières de plein champ, arboriculture et viticulture, PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales)					
Action 3 Mesures possibles	Maintien en l'agriculture biologique des cultures légumières de plein champ, arboriculture et viticulture, PPAM (plantes à parfum, aromatiques et médicinales)	150€/ha/an/exploitant				
Autres prescriptions  Conversion à l'Agriculture Biologique  L'engagement unitaire BIOCONVE reprend le cahier de charges du dispositif 214- D « conversion à l'agriculture biologique ».  Maintien en Agriculture Biologique  L'engagement unitaire BIOMAINT reprend le cahier de charges du dispositif 214-E « maintien de l'agriculture biologique ».						

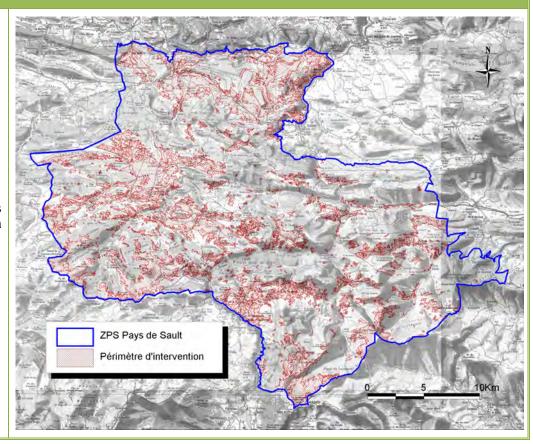




	Calendrier de réalisation					
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans	
Х	X	X	X	X		
		Porteur d	e projet potentiel		Partenaires techniques	
Acteurs concernés	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole  BIOCIVAM, Coopératives agricoles,					
Financement			Natur	a 2000		
s envisagés	Mesures	Agro-Environnem	entales territorialis	ées (MAE-t)		
Type d' engagement mobilisable	<ul> <li>BIOCONVE : conversion à l'agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire</li> <li>BIOMAINT : maintien en agriculture biologique en territoire à problématique phytosanitaire</li> </ul>					
	SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Nombre de contrats signés et surfaces engagées en Agriculture Biologique					
Indicateurs d'évaluation	Diversité	des espèces d'inte	érêt communautai	re		



700	Réduction et adaptation de	N° Action	ALIM_2		
ZPS FR9112009	l'utilisation sur le bétail de	Type de contrat	Autre		
Pays de Sault	certains vermifuges spécifiques	Ordre de priorité	2		
	OBJECTIF	S			
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction				
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité				
Résultats attendus	Les insectes coprophages forment un maillon important de l'alimentation de certaines espèces d'oiseaux (Crave à bec rouge, Vautour percnoptère. Ils intègrent dans leur niche écologique les espaces pastoraux en particulier pour chasser les insectes.  L'objectif est de diminuer l'apport de produits nocifs/toxiques dans le milieu naturel afin de réduire les conséquences sur la chaîne trophique ainsi que la mortalité des insectes coprophages				
Espèces visées	A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, <b>A346 Crave à bec rouge</b> , A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A302 Fauvette pitchou, <b>A104 Grand tétras</b> , <b>A415 Perdrix grise de montagne</b> , A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, <b>A077 Vautour percnoptère</b>				
Espaces	En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par Tous les espaces parcourus par le béta		ficielle garrique estive		
concernés	pré bois	ii . Piaine naturene et arti	mololio, garrigue, estive,		
Mesure à coordonner avec :					



L'ensemble milieux pastoraux de la ZPS Pays de Sault





<u> </u>							
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS							
	Détail de l'action						
Sensibilis certains to certain to certa	6 000€						
	MODALITES DE L'OPERATION						
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques					
Acteurs concernés							
	Natura 2000	Autres programmes					
Type d'action mobilisable	Fonds de formation VIVEA + crédits européens (FSE ou FEADER, FEDER) Collectivités territoriales						
Financement s envisagés							
CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS							
Conditions d'éligibilité							





/

		Nat	ure des (	opérations		Montant des aides
La sensibilisation / formation des agriculteurs/éleveurs aux modes de traitements antiparasitaires moins rémanents et nocifs pour la faune  - Formation devant être dispensée par des experts (GDS, vétérinaires, CFPPA) aux agriculteurs du site, sur le site.  - Sujets à aborder : la réglementation en matière de traitements antiparasitaires des cheptels ; le parasitisme et ses effets sur la production ; les produits antiparasitaires, leur efficacité (abordé leur limite d'efficacité) et leurs effets sur l'environnement ; la mise en œuvre de traitements alternatifs diagnostics et prescription, mode opératoire.  Remettre aux participants de la documentation leur permettant d'approfondir les séances de formation.  Aide au diagnostic vétérinaire  - Réduire les parasites à la source  - Surveiller l'état sanitaire du troupeau  - Traiter les animaux au bon moment  - Choix d'un produit adapté moins néfaste pour la biodiversité  - Suivre la mise en œuvre de l'action et analyser son efficacité					*PROJET DEPARTEMENTAL NATURA 2000 Engagement d'une campagne d'information 8 jours (réunions, enquêtes, support d'information) (4000 €) + 2 jours de formation (de 1000 €)  Total 5 000€	
Montant maxim	Montant maximal total des aides accordées					
Autres prescriptions						
	Calen	drier de	réalisat	ion		Durée programmée
Année 1	Année 2	Anr	née 3	Année 4	Année 5	5 ans
ļ	X		X	X	X	o uno
	MODAL	ITES I	DE CO	NTROLE / JUS	TIFICATIFS	
Eléme	ents techniques			Visuel		Pièces à demander à l'exploitant
Enregistrement des différents traitements effectués : date, nature du produit utilisé, conditions d'utilisation (confinement ou non en intérieur ou extérieur après traitement)				Cahier d'enregistrement des traitements effectués		
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi	Nombre de personnes sensibilisées et formées					
Indicateurs d'évaluation	Changement des p	oratique	s des éle	veurs		



ZPS	Limitation de l'utilisation des	N° Action	ALIM_3			
FR9112009	produits phytosanitaires en	Type de contrat	MAE-t			
Pays de Sault	viticulture et arboriculture	Ordre de priorité	1			
	OBJECTIFS					
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction					
Objectifs opérationnels	Réduction et adaptation dans l'utilisation des produits phytosanitaires.					
Résultats attendus	Cet engagement vise à améliorer la qualité des ressources alimentaires en incitant les agriculteurs à limiter l'utilisation des intrants agricoles (herbicides notamment).					
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux					

Toutes les parcelles de cultures et viticoles situées dans le périmètre du site Natura 2000

ZPS Pays de Sault
Zone d'action

0 5 10km

Action éligible à la MAEt LR V11 : toutes les parcelles viticoles et arboricoles

**Espaces** 

concernés





DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
Détail de l'action	Coût indicatif en € sur 6 ans				
Proposition aux viticulteurs et arboriculteurs intéressés des différentes mesures agro-environnementales territorialisées de réduction des phytosanitaires	53 328 €				
Action 1. Réaliser un diagnostic environnemental préalable à la contractualisation  Pour chaque bénéficiaire, un diagnostic parcellaire devra être établi par une structure agréée afin de déterminer les parcelles ou parties de parcelle à engager. Il devra être suivi d'un programme de travaux pour chaque parcelle ou partie de parcelle engagée	4 diagnostics environnementaux 3 x 1 200 € (3 jours par diagnostic à 400€/jour) 4 800 €				
Action 2 : Réduire l'usage des traitements phytosanitaires  • herbicides : réduire l'utilisation des traitements ou absence de traitement  - Produits phytosanitaires : réduire leur utilisation	4 Contrats  Verger 4 ha, Vigne 32 ha  Total 36 ha  Montant moyen de 204 € / ha / an + 186 € / an / exploitation (cf. Modalités de l'opération) et 9 ha par contrat, soit 2022 € / an / contrat				
- Produits phytosanitaires : réduire leur utilisation	186 € / an / exploitation (cf. Modalités de l'opéra et 9 Ha par contrat, so				

MODALITES DE L'OPERATION							
Intitulé	Intitulé Nature des opérations						
Action 1	Préalable au contrat Natura 2000	Forfait 3 jours de travail (400€/jour)					
	MAE-t : LR_ V11 : absence de traitement herbicide sur l'inter-rang	186€ maximum /an/exploitation + 146€/ha/an					
Action 2	CI2 : Formation sur le raisonnement des pratiques phytosanitaires	90,00€ /an/exploitation					
Action 2	CI4 : Diagnostic d'exploitation	96,00€ maximum/an/exploit ation					
	PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures p13= Nombre de bilans accompagnés requis au cours de l'engagement = 3	48,00 x <b>p13</b> / 3 + 11,58 = <b>40 €/ha/an</b>					
	PHYTO_10 : Absence de traitement herbicide sur l'inter-rang	106,00 €/ha/an					



	MAE-t : LR_I	NCOR_VI2 : abse	ence de traiteme	nt herbicide	186€ maximum/an/exploit ation + 184€/ha/an	
	Cl4 : Diagnos	tic d'exploitation			96,00 € maximum/an/ exploitation	
	PHYTO_02:	Absence de traite	ement herbicide		184,00 €/ha/an	
Autres prescriptions						
	Cale	ndrier de réalisa	ation		Durée programmée	
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	_	
х	x	X	x	x	5 ans	
		Porteur de p	projet potentiel		Partenaires techniques	
Acteurs concernés	Personne p	Personne physique ou morale exerçant une activité agricole				
Financements		Natura 2000				
envisagés	Mesures Agro	o-Environnementa	ales territorialisée	s (MAE-t)		
Type d' engagement mobilisable	<ul><li>CI4:</li><li>PHYT</li><li>PHYT</li></ul>	<ul> <li>CI4 : Diagnostic d'exploitation</li> <li>PHYTO_01 : Bilan de la stratégie de protection des cultures</li> <li>PHYTO_02 : Absence de traitement herbicide</li> </ul>				
SUIVI ET EVALUATION						
Indicateurs de suivi	Nombre de M	AE-t signées et s	urfaces engagées	3		
Indicateurs d'évaluation						



ZPS	Développement de la lutte	N° Action	ALIM_4		
FR9112009	intégrée contre les pullulations	Type de contrat	Autres		
Pays de Sault	de campagnol	Ordre de priorité	1		
	OBJECTIFS				
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction				
Objectifs opérationnels	<ul> <li>Entretien de milieux pastoraux et revalorisation des zones intermédiaires en prenant en compte l'ensemble de la richesse faunistique et floristique</li> <li>Diminution et utilisation raisonnée de produits sanitaires, phytosanitaires et rodenticides</li> </ul>				
Résultats attendus	Réduire et adapter les modes de l'utilisation de rodenticides dans la lutte contre les pullulations de campagnols afin d'éviter les possibles mortalités liés à des consommation directes de micros mammifères empoisonnés ou par répercussion en chaîne.				
Espèces visées	A091 Aigle royal, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère				
Espaces concernés	En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux  Grands espaces ouverts occupés par des cultures et des prairies				
Mesure à coordonner avec :	<ul><li>Entretien de haies, d'alignements d'arbres,</li><li>Réhabilitation ou plantation d'alignement de</li></ul>		rgers ou de bosquets		

ZPS Pays de Sault Périmètre d'intervention

Petit et Grand Plateau de Sault ainsi que la plaine cultivée des communes de Brenac, Nébias et Puivert





	DESCRIP	TION DES AC	TIONS ET EN	NGAGEMENT	s
	Détail de l'action				
Développer des te		e contre les pullul	ations de campa	agnols excluant	sur 6 ans <sup>10</sup>
Détail de l'action à		on des lignes de i	financements po	ssibles	
	I	MODALITES I	DE L'OPERA	TION	
		Porteur de pr	ojet potentiel		Partenaires techniques
Acteurs concernés	GDS, Exploitants agricoles, Groupements pastoraux, Communauté de communes			Chambre d'Agriculture, GDS, DRAAF, CUMA, LPO Aude, FDC 11	
Type d'action		Natura	a 2000		Autres programmes
mobilisable		ı	1		/
Financements envisagés			/		
CAHIER	DES CHARG	ES ET ENGA	GEMENTS R	ELATIFS AUX	CONTRATS
		Conditio	ns d'éligibilité		
Contrat Natura		Nature des	opérations		Montant des aides
2000					
Montant maxima	l total des aides	accordées			1
Autres prescriptions					
	Calen	drier de réalisat	ion		Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	
	Da	ate de réalisation			
	MODAL	ITES DE CON	ITROLE / JUS	STIFICATIFS	
Flamente technique Vigual				Pièces à demander à l'exploitant	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Selon les obliga	Selon les obligations liées aux types de financements			
Indicateurs d'évaluation	Arrêt ou diminution drastique de l'utilisation de rodenticide dans la lutte contre les proliférations de campagnols.				

ZPS		N° Action	PROTEC_1
	Dispositif favorisant le		

 $<sup>^9</sup>$  Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...  $^{10}$  durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs





FR9112009 Pays de Sault	développement de bois	Type de contrat	CN2000		
	sénescents	Ordre de priorité	3		
OBJECTIFS					
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction				
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité				
Résultats attendus	Améliorer la disponibilité alimentaire des espèces forestières se nourrissant d'insectes et/ou nichant dans des cavités creusées dans les arbres.				
Espèces visées	A223 Chouette de tengmalm, A224 Engoulevent d'Europe, A104 Grand tétras, A236 Pic noir,  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux				
Espaces concernés	Toutes les forêts et prioritairement celles gérées en futaies régulières ou en taillis.				
Mesure à coordonner avec :					

ZPS Pays de Sault Zone d'action

L'ensemble des espaces forestiers dotés d'un plan de gestion situés au dessus de 1400 m d'altitude





DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action	Coût indicatif <sup>11</sup> sur 6 ans <sup>12</sup>		
Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m <sub>3</sub> bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Le montant à l'ha est défini à partir d'un tarif unitaire par arbre. Ces îlots sont recommandés par les scientifiques pour le développement d'un certain nombre d'espèces concernées par l'action.	<b>50 000€</b> (250ha x 1500 € / ha)		

### **MODALITES DE L'OPERATION**

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF) ou privés.	ONF, CRPF, Associations de protection de l'Environnement	
Type d'action	Natura 2000	Autres programmes	
Type d'action	Hatara 2000	ratios programmos	
Type d'action mobilisable	Contrat Natura 2000 action F22712	/	

### CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

### Conditions d'éligibilité

Les surfaces se trouvant dans une situation **d'absence de sylviculture**, par choix (réserve intégrale) ou par défaut (parcelles non accessibles) ne sont **pas éligibles**. Les critères de non accessibilité des parcelles sont précisés au niveau régional.

Les contrats portent sur des arbres des essences principales ou secondaires pour un volume à l'hectare contractualisé avec cette action d'au moins 5 m³ bois fort. Ils peuvent concerner des arbres disséminés dans le peuplement mais aussi et surtout de préférence des groupes d'arbres dits îlots de sénescence. Les arbres choisis doivent appartenir à une catégorie de diamètre à 1,30 m du sol supérieure ou égale au diamètre d'exploitabilité fixé par essence dans les orientations régionales forestières. En outre, ils doivent présenter un houppier de forte dimension, ainsi que, dans la mesure du possible, être déjà sénescents, ou présenter des fissures, des branches mortes ou des cavités.

<sup>12</sup> durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs





<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

			Nature o	des opérations		Montant des aides
Contrat Natura	- Le bénéficiaire s'engag sélectionnés au moment peinture ou à la griffe à e triangle pointe vers le ba - Dans un souci de cohér dans la mesure du possil dans le peuplement, en p comme sénescents, sera - Dans un délai de 3 ans mettre en cohérence, si d document de gestion fore contractualisée. - Plan de localisation des - Entretien annuel avec la - Autoriser l'accès au site		nt de leur identification à la a environ 1,30 m du sol, d'un pas. nérence d'action, le maintien, sible, des arbres morts sur pied n plus des arbres sélectionnés erait souhaitable. ns, le signataire s'engage à si cela n'est pas le cas, son prestière avec la mesure es arbres réservés e la structure animatrice. site à la structure animatrice ou à appriétaire étant informé) pour les		L'aide sera accordée sur la base forfaitaire obligatoire suivante : Aide forfaitaire par arbre (en €) - Chêne pubescent : 7€ - Pins d'Alep, à crochets, de Salzmann : 15€ - Chênes rouvre, pédonculé, Douglas, sapins, épicéa, cèdre, mélèze : 42€ - Autres essences : 30 Le montant de l'aide est plafonné à 2 000 € HT par hectare. Suivant barème réglementé en vigueur	
Montant maxim	al total	des aide	es accordées			I
Autres prescriptions /			/			
Calendrier de réalisation			tion		Durée programmée	
Année 1 Année 2 Année 3				30 ans		
	AIII	nee 2	Année 3	Année 4	Année 5	30 ans
	AIII		Année 3 ate de réalisation		Année 5	30 ans
	AIII	D				
Eléi		D	ate de réalisation	NTROLE / J		
- La parcelle ne de la control d'aménagement forestier) ou d'un soumise (forêt par la circulaire que sont exclues, à existent de grand	ments to doit passotée d'un (forêts n PSG srivée – section no priori, l'acceptance des zon	echnique être en Sen documer relevant de i la propresauf exceede noven des propries avec de server de serv	es SAU. ent du régime iété y est eptions prévues nbre 2007). étés où des bois	ONTROLE / JI	USTIFICATIF	S Pièces à demander à
- La parcelle ne de la control d'aménagement forestier) ou d'un soumise (forêt par la circulaire que sont exclues, à	ments to doit passotée d'un (forêts n PSG srivée – section no priori, l'acceptance des zon	echnique être en Sen documer relevant de i la propresauf exceede noven des propries avec de server de serv	es SAU. ent du régime iété y est eptions prévues nbre 2007). étés où des bois	ONTROLE / JI	USTIFICATIFS suel	Pièces à demander à l'exploitant  Factures ou cahier d'enregistrement des interventions dans le cas
- La parcelle ne de la communication d'aménagement forestier) ou d'un soumise (forêt pi par la circulaire que la circulaire que sont exclues, à existent de grand sénescents pour	ments to doit passotée d'un (forêts n PSG srivée – section no priori, l'acceptance des zon	echnique être en Sen documer relevant de i la propresauf exceede noven des propries avec de server de serv	ate de réalisation  LITES DE CC  es  SAU. ent du régime iété y est eptions prévues nbre 2007). étés où des bois xploitation des	ONTROLE / JI	USTIFICATIFS suel	Pièces à demander à l'exploitant  Factures ou cahier d'enregistrement des interventions dans le cas
- La parcelle ne de la communication d'aménagement forestier) ou d'un soumise (forêt pi par la circulaire que la circulaire que sont exclues, à existent de grand sénescents pour	ments t doit pas otée d'u (forêts o PSG s rivée – s gestion o priori, des zon o cause	MODA echniqu être en S n docume relevant o i la propri sauf exce de noven les propri es avec o de non-e	ate de réalisation  LITES DE CC  es  SAU. ent du régime iété y est eptions prévues nbre 2007). étés où des bois xploitation des	Point de co	USTIFICATIFS suel  ntrôle visuel	Pièces à demander à l'exploitant  Factures ou cahier d'enregistrement des interventions dans le cas

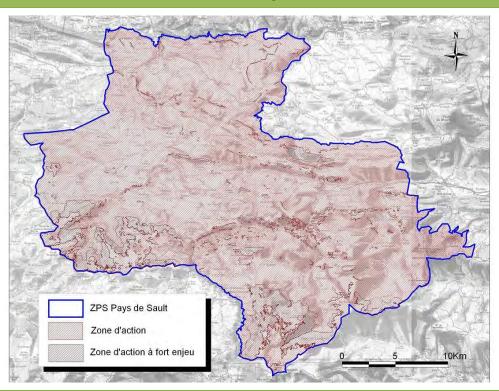


ZPS	Réduction de l'impact des	N° Action	PROTEC_2			
FR9112009	dessertes existantes et autres	Type de contrat	CN2000			
Pays de Sault	infrastructures linéaires	Ordre de priorité	2			
	OBJECTIFS					
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction					
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exp	oloitations forestières dan	ns le respect de la biodiversité			
Résultats attendus	Cette action vise à réduire l'impact sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des routes, des chemins, des dessertes ou autres infrastructures linéaires (ligne électrique, remonte pente, clôture électrique,) non soumises au décret 2001-1216 du 20 décembre 2001 (évaluation des incidences) et au décret d'août 2011.					
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A103 Faucon pèlerin, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux					
Espaces concernés	L'action concerne les routes, les chemins, les dessertes ou autres infrastructures linéaires non soumises aux évaluations des incidences sur les zones à fort enjeux. Tous les types de dessertes sont visés : piétonne, véhicule, cheval,					
Mesure à coordonner avec :	En milieu non forestier, cette action est complémentaire de la l'action A32324P (travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès) et de l'action A32326P (pose de panneaux d'interdiction de passage).  En milieu forestier, cette action est complémentaire de l'action F22710 (mise en défens (mise en défens d'espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement) et de l'action					

F22714 (pose de panneaux d'interdiction de passage).

Pour le réseau de transport électrique : l'ensemble du territoire

Pour les linéaires de dessertes, clôtures, remontées mécaniques ...: zones à forts enjeux de conservations (aires de répartitions du Grand tétras et de la perdrix grise de montagne, site de nidification et abords du Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour fauve et de l'Aigle royal)







DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENCACEMENTS				
	DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEME			
	Détail de l'action	Coût indicatif <sup>13</sup> sur 6 ans <sup>14</sup>		
Cette action est liée d'une part, à la maîtrise de la fréquentation (randonnées pédestres, équestres, motorisées,) dans les zones hébergeant des espèces d'intérêt communautaire sensibles au dérangement, notamment en période de reproduction et d'autre part à la sécurisation et à la visualisation des linéaires de lignes électriques ainsi que ceux des clôtures à bestiaux et des remontes pentes sur les aires de répartition, de la Perdrix Grise des Pyrénées, du Grand tétras, du Gypaète barbu et de l'Aigle royal (cf en annexe la documentation Concernant la voirie forestière (voies accessibles aux grumiers ou aux véhicules légers) cette action ne prend en charge que les éventuelles modifications d'un tracé préexistant et non la création de piste ou de route en tant que telle.  Cette action peut prendre la forme d'un allongement de parcours normaux de voirie existante, de la mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation, de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée, d'ouvrages de franchissement, de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques, clôtures à bestiaux, remontes pentes  Concernant la sécurisation des linéaires de clôtures à bestiaux et des câbles de remontées mécaniques, une documentation détaillée est disponible auprès de l'Observatoire des Galliformes de Montagne.  Cette action ne peut avoir lieu que pour des investissements anciens  Cette action relative aux dessertes et autres infrastructures linéaires existantes est complémentaire de l'action de mise en défens (COM _2) qui concerne les aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact (création		Non défini (données manquantes : nombre de contractants, nombre d'aménagements, coût de l'aménagement,)		
	MODALITES DE L'OPERATION			
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques		
Acteurs concernés  Communes, propriétaires et ayant droit, groupements forestiers et pastoraux, compagnies d'électricité, FDC 09, 11 et 66, associations naturalistes,		ONF, CRPF, OGM, FDC 09,11 et 66, ACCA, AICA, CG 11, communes, structure animatrice, associations naturalistes, compagnie d'électricité,		
	Natura 2000	Autres programmes		
Type d'action mobilisable	En milieux non forestiers: A32325P « Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires » au titre de la mesure 323B du PDRH  En milieux forestiers: F22709 « Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt » au titre de la mesure 227 du PDRH	Action de sécurisation des lignes électriques dangereuses pour l'avifaune (RTE, ERDF, Comité National Avifaune,)		
Financements envisagés	Contrat Natura 2000 ou Contrat Natura 200	00 forestier		

 $<sup>^{13}</sup>$  Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...  $^{14}$  durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs



### **CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS**

### Conditions d'éligibilité

Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.

### En milieu non forestier:

L'action n'est pas éligible pour les nouveaux projets d'infrastructures ni les opérations rendues obligatoires réglementairement.

### En milieu forestier:

L'analyse de la desserte, de son impact et de son éventuelle modification ne doit pas uniquement être faite au niveau du site considéré mais aussi de manière plus globale au niveau constituant un massif cohérent.

	Nature des opérations	Montant des aides
Contrat Natura 2000	<ul> <li>Engagements non rémunérés:</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)</li> <li>Engagements rémunérés:</li> <li>Allongement de parcours normaux de voirie existante</li> <li>Mise en place d'obstacles appropriés pour limiter la fréquentation (pose de barrière, de grumes,)</li> <li>Mise en place d'ouvrages de franchissement temporaires (gué de rondins, busage temporaire, poutrelles démontables,) ou permanents</li> <li>Mise en place de dispositifs destinés à empêcher l'accès sur la chaussée</li> <li>Mise en place de dispositifs d'effarouchement ou de protection sur les lignes électriques et câbles</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM)</li> </ul>	Selon devis
Montant maximal to	tal des aides accordées	Selon devis

# Autres prescriptions

Date des travaux : Il est impératif, sauf exception à discuter avec l'animateur du site, que les travaux soient réalisés entre août et novembre afin de limiter le dérangement.

Calendrier de réalisation					Durée programmée
Année 1					5 ans
1	x	x	x	x	J alis



MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS				
Eléments techniques		Visuel	Pièces à demander à l'exploitant	
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)		documentaire	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions	
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés		Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,)	Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés	
Respect des pé autorisées	riodes d'intervention	documentaire	Cahier d'enregistrement des interventions	
	SUIV	ET EVALUATION		
Indicateurs de suivi	- Nombre d'aménagements mis en place Nombre de pistes mises en sécurité.			
Indicateurs d'évaluation	Limitation du dérangement d'espèce d'intérêt communautaire Sécurisation des lignes électriques			



ZPS	Maîtriser la circulation des	N° Action	PROTEC_3
FR9112009	véhicules à moteur par de	Type de contrat	CN2000
Pays de Sault	l'aménagement	Ordre de priorité	2
	OBJECTIF	S	
Objectifs du Docob	Maintien et amélioration de la qualité des territoires de chasse et de reproduction		
Objectifs opérationnels	Adaptation des pratiques de gestions et d'exploitations forestières dans le respect de la biodiversité		
Résultats attendus	Préserver les zones vitales à la reproduction des espèces citées : places de chants, sites de nidifications.		
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A103 Faucon pèlerin, A104 Grand tétras, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Cette action permet de préserver des espac	Cette action permet de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement (principalement les rapaces rupestres et forestiers).	
	En milieu non forestier, cette action est complémentaire de la l'action A32325P sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles		

appropriés) et de l'action A32326P (pose de panneaux d'interdiction de passage). Voir action

forestières (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de l'action F22714 (pose de panneaux d'interdiction de passage). Voir action

En milieu forestier, cette action est complémentaire de la l'action F22709 sur les dessertes

L'ensemble des milieux forestiers dans lesquelles le Grand tétras est présent ainsi que tous les milieux situés aux abords des sites de nidification de grands rapaces.

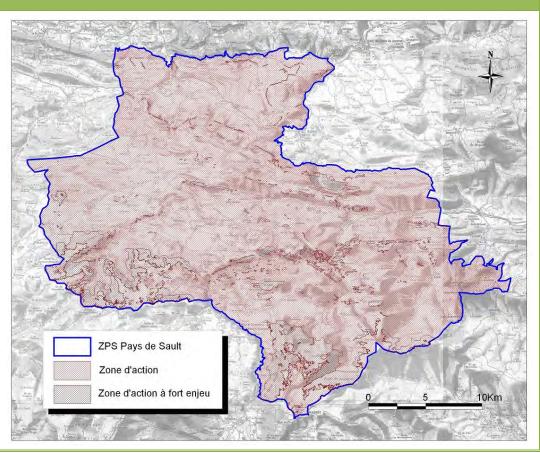
Mesure à

avec:

coordonner

Com 2

Com 2







DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
D	étail de l'action	Coût indicatif <sup>15</sup> sur 6 ans <sup>16</sup>	
les habitats et les espèces d'intérê dessertes ou autres infrastructures 20 décembre 2001 (évaluation des Cette action est liée à la maîtrise d dans les zones hébergeant des es dérangement, notamment en pério sont visés : piétonne, véhicule, che L'analyse de la desserte, de son in	le la fréquentation (randonnées, cheval, etc.) pèces d'intérêt communautaire sensibles au lide de reproduction. Tous les types de dessertes eval, etc. Inpact et de son éventuelle modification ne doit lid du site considéré, mais aussi de manière plus	Non défini (données manquantes : nombre de contractants, nombre d'aménagements, coût de l'aménagement,)	
	MODALITES DE L'OPERATION		

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques	
Acteurs concernés	Propriétaires et gestionnaires forestiers publics (ONF) ou privés (CRPF et autres), communes, groupements forestiers et pastoraux.	ONF, CRPF, OGM, FDC 09 11 et 66, ACCA, AICA, associations naturalistes	
	Natura 2000	Autres programmes	
Type d'action mobilisable	En milieux non forestiers :		
	A32324P « Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès » au titre de la mesure 323B du PDRH	,	
	En milieux forestiers :	/	
	F22710 « Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire » au titre de la mesure 227 du PDRH		
Financements envisagés	Contrat Natura 2000 ou Contrat Natura 2000 forestie	er	

# **CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS**

### Conditions d'éligibilité

Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.

L'aménagement des accès n'est pas éligible dans le but d'ouvrir un site au public.

<sup>16</sup> durée avant la réévaluation du Document d'Objectifs





 $<sup>^{15}</sup>$  Coût indicatif car données manquantes : nombre de contractant, surfaces potentiellement engagées,...

		N	ature des opérations			Montant des aides
	Engagomonte	Engagements non rémunérés :				
		- Période d'autorisation des travaux				
	- Tenue	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)				
	- Si les	s opérations prévues impliquent la pose de ux creux, ceux-ci doivent être obturés à leur				
	Engagements		nárás :			
			poteaux et de grillage, o	u de cl	ôture	
Contrat Natura 2000			saisonnière ou au term			
	- Rebouc		des trous laissés par les clôtures	potea	aux lors de	Selon devis
		cemer	nt ou la réparation du m	atériel	en cas de	
	- Création	n de f	ossés et/ou de talus ir notorisé)	nterdisa	ant l'accès	
	- Création	n de lir	néaires de végétation écl ntochtones	ran pai	plantation	
	- Etudes	et frais	d'expert			
		ération concourant à l'atteinte des objectifs de s du service instructeur (DDTM)			ectifs de	
Montant maximal total des ai	des accordées					Selon devis
Autres prescriptions			est impératif, sauf except soient réalisés entre août			
	Calendrier d	e réali	sation			Durée programmée
Année 1 Année 2	Année	3	Année 4	Α	nnée 5	5 ans
X x	х		х		x	o uno
MC	DALITES DE	CON	TROLE / JUSTIFIC	ATIFS	3	
Eléments techniq	ues		Visuel			à demander à oploitant
Enregistrement des intervent (type, localisation et date)	ions	Existen documentaire cahier d'		Existend cahier d'e	ce et tenue du enregistrement aterventions	
<b>Réalisation effective</b> par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés			Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces d'enreg		s des travaux s si prestation re et/ou cahier istrement des ux réalisés	
Respect des périodes d'intervention autorisées			COCLIMANTAIRA		enregistrement iterventions	
	SUIV	I ET	EVALUATION			
Indicateurs de suivi	Nombre d'amé	nagem	ents réalisés			
Indicateurs d'évaluation	Limitation du de	érange	ement d'espèce d'intérêt lation des véhicules à m		unautaire	

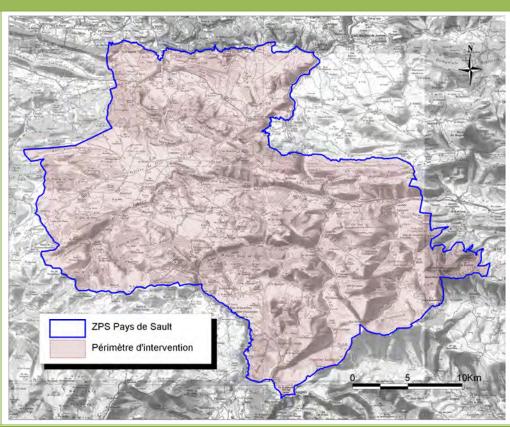




ZPS FR9112009 Pays de Sault	Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements
-----------------------------------	--

N° Action	PROTEC_4
Type de contrat	Autre
Ordre de priorité	2

OBJECTIFS OBJECTIFS							
Objectifs du Docob	Réduction des pertes d'individus						
Objectifs opérationnels	Limitation des mortalités liées à des intoxications ou empoisonnements						
Résultats attendus	Réduire le nombre de mortalité de grands rapaces, du à des utilisations inadaptés de produits chimiques ou de part leurs utilisations ou détournements délictueux dans le but d'empoisonner des animaux sauvages ou domestiques.						
Espèces visées	A091 Aigle royal, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère						
	En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux						
Espaces concernés	Tous les milieux						
Mesure à coordonner avec :	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.						



Toutes la ZPS





Tome II. Mesures de gestion						
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS						
	Coût indicatif sur 6 ans					
Action 1 :  Mettre en place au nive réagir le plus rapidemer d'empoisonnements avadministrations et instan et des structures présusceptibles d'être condaction 2 :  Développer un plan de types de publics et profecréation et la diffusion cles précautions à pren potentiellement dangere la législation en viguer Action 3 :  Rédaction d'un bilan an organisation d'une réun	9400€					
	MODALITES DE L'OPERATION					
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques				
Acteurs concernés	DDTM, ONCFS, Association de protection de la nature, FDC	Réseau SAGIR, DDCSPP, DRAAF, DDTM, Gendarmerie, ONCFS, ONF, ONEMA, Laboratoire départemental, Vétérinaires, Association de protection de la nature, FDC, GDS, Chambre d'Agriculture				
	Natura 2000	Autres programmes				
Type d'action mobilisable Contrat Natura 2000		- Réseau SAGIR - Plan National d'Action (financements ciblés sur les problématiques empoisonnements / intoxications) - Programme POCTEFA:				
		programme Vigilance poison (action 1.3.1)				
Financements envisagés		programme Vigilance				



Conditions d'éligibilité

Nature des opérations				Montant des aides			
		Action 1 : Constitution du réseau de vigilance :					
		- organisation et tenu des réunions préparatoires : 3 j x 400€ = 1200€					
		- organi: 400€ =		la réunion de co	onstitutio	on : 3 j x	
			: Réalisation d'uibilisation :	une plaquette d'ii	nformati	on et	- FEADER 50%
Contrat Natura	2000	- rédact	ion de la plaquet	te : 4 j x 400€ =	1600€		- MEDDTL
		- impres	sion de 2500 pla	aquettes : 600€			- Collectivités
		Action 3	: Rédaction d'u	n bilan annuel			- Autres
		- collect	e des données :	2 j x 4 ans x 400	€ = 320	00€	, tall 66
		- rédact	ion du bilan : 1 j	x 4 ans x 400€ =	1600€		
		- organi 400€ =		nion annuelle : 1	j x 4 an	s x	
		Coût to	tal : 9400€				
Montant maxin	nal tota	l des aid	es accordées				
Autres prescrip	otions						
		Cale	ndrier de réalisa	ation			Durée programmée
Année 1	Anr	née 2	Année 3	Année 4	Anı	née 5	
Mise en place du réseau		vi du seau	Suivi du réseau	Suivi du réseau		vi du seau	5 ans
		MODA	ALITES DE C	ONTROLE / J	USTIF	ICATIF	S
Eléments	techni	ques		Visuel		Pièces	à demander au porteur de projet
	Mise en place et fonctionnement effectif du réseau /			Com	pte rendu de réunion du réseau		
Réalisation d'une plaquette d'information et de sensibilisation			mplaire de la plaquette d'information				
			SUIVI E	T EVALUATI	ON		
Indicateurs de	suivi	Niveau de diffusion de la plaquette d'information					
Indicateurs d'évaluation		Diminution des cas d'empoisonnements et d'intoxications					





ZPS	Modifier les pratiques liées à	N° Action	PROTEC_5			
FR9112009	l'utilisation des anti limaces dans	Type de contrat	Autre			
Pays de Sault	les cultures	Ordre de priorité	2			
	OBJECTIFS					
Objectifs du Docob	Réduction des pertes d'individus					
Objectifs opérationnels	Limitation des mortalités liées à des intoxications ou empoisonnements					
Résultats attendus	Supprimer, les risques d'intoxication directe pour les espèces animales se nourrissant de limaces ou pour lesquelles les granulés anti limaces sont attractifs, ainsi que les risques indirectes liés à la consommation par les rapaces nécrophages de proies mortes (oiseaux, Hérisson,) suite à des empoisonnements ou intoxications par ce type de produit.					
Espèces visées	A091 Aigle royal, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A346 Crave à bec rouge, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère					
Espaces concernés	En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux  Toutes les zones agricoles cultivées, jeunes vergers et vignes avec une attention particulière pour les semis de printemps (tournesol, orge,).					
Mesure à coordonner avec :	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.					

ZPS Pays de Sault Zone d'action

Zones agricoles cultivées, vignes et vergers





	<u> </u>					
DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS						
	Détail de l'action	Coût indicatif				
	sur 6 ans					
les effets négatifs – Inciter les agricul ciblée Engagement d'une camp	Engagement d'une campagne d'information visant à un changement d'utilisation de type d'anti limaces en privilégiant l'utilisation de produits connus pour leurs absences					
	MODALITES DE L'OPERATION					
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques				
Acteurs concernés	Chambre d'Agriculture, GDS	Chambre d'Agriculture, GDS, CFPPA, CIVAM bio, Associations naturalistes				
	Natura 2000	Autres programmes				
Type d'action mobilisable	Actions hors contrat ou MAET Natura 2000	Fonds de formation VIVEA + crédits européens (FSE ou FEADER, FEDER) Collectivités territoriales				
Financements envisagés						
CAHIER DES	CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX	CONTRATS				
	Conditions d'éligibilité					
	/					
	Nature des opérations	Montant des aides				
	L'information et la sensibilisation des agriculteurs à l'utilisation de produits anti limaces moins nocifs pour la faune non ciblés  - Rédaction d'un fascicule exposant les différents types de produits commercialisés, leurs efficacités et leurs éventuels effets indésirables sur la faune non ciblée.  - Accompagnement de la mise à connaissance du fascicule et de son contenu à travers des visites ciblées auprès des utilisateurs de ses produits présents sur le sites et ses abords	Rédaction et impression du fascicule 2000 € + 5 jours pour effectuer les visites ciblées auprès des utilisateurs sur la zone 5j x 400€ = 2000 €  Total 4 000 €				
Montant maximal total	des aides accordées					
Autres prescriptions						





Calendrier de réalisation					Durée programmée	
Année 1	Anné	e 2	Année 3	Année 4	Année 5	
1	1		Réalisation de l'action	Réalisation / de l'action		5 ans
		MODA	LITES DE CO	NTROLE / JUS	STIFICATIFS	
Eléments techniques			es	Visuel		Pièces à demander au porteur de projet
Réalisation du fascicule d'information et de sensibilisation Réalisation des visites ciblées chez les utilisateurs			/		Exemplaire de la plaquette d'information Calendrier de réalisation des visites ciblées	
			SUIVI ET	EVALUATION	N	
Indicateurs de suivi  Niveau de diffusion du fascicule de sensibilisation						
Indicateurs d'évaluation  Absence de cas d'empoisonnement ou d'intoxication						



ZPS		N° Action	ALIM_5			
FR9112009	Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour	Type de contrat	Contrat Natura 2000			
Pays de Sault	les rapaces nécrophages	Ordre de priorité	1			
	OBJECTIFS					
Objectifs du Docob	Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques					
Objectifs opérationnels	<ul> <li>- Amélioration de la disponibilité alimentaire auprès de certaines espèces de rapaces</li> <li>- Limitation des mortalités liées à des intoxications ou empoisonnements</li> </ul>					
Résultats attendus	Améliorer la disponibilité alimentaire des espèces nécrophages tout au long de l'année dans le cadre législatif en vigueur.					
Espèces visées	A091 Aigle royal, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux					
Espaces concernés	Les espaces ouverts occupés par l'élevage et milieux rocheux adjacents aux espaces agricoles situés à proximité des élevages. Ces milieux devront par ailleurs répondre aux exigences biologiques des espèces concernées et à la réglementation en vigueur encadrant cette activité.					
Mesure à coordonner avec :	Programme Poctefa, Plan National d'Action, ; Gypaète barbu, Vautour percnoptère, Vautour moine et Vautour fauve (pour ce dernier en fonction du contenu du PNA débutant en 2012)					

La répartition se fera en fonction de la localisation des éleveurs (ovin/caprin essentiellement) souhaitant s'impliquer dans la démarche.

### **DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS** Coût indicatif sur 6 Détail de l'action ans Cette action prévoit la création d'aires de nourrissage pour rapaces nécrophages en accord avec d'une part, un éleveur s'impliquant dans la démarche d'équarrissage naturel dans le cadre réglementaire et d'autre part, une structure naturaliste ayant une implication dans le suivi et la gestion d'actions en faveur des espèces citées. 5 aires de nourrissage L'infrastructure « aire de nourrissage » est constituée d'une part d'un enclos empêchant l'introduction de mammifères sauvages ou domestiques (sanglier, x 2 500 € = chien,...) et d'autre part d'une plate-forme étanche sur laquelle les dépôts sont 10 000 € effectués. L'approvisionnement de ces installations est effectué directement par l'éleveur et uniquement à partir d'animaux issus de leur élevage (« placette éleveur »). Cette action ne finance pas les actions d'entretien (nettoyage,...) ni d'alimentation (dépôt,...).



MODALITES DE L'OPERATION						
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques				
Acteurs concernés	Eleveurs, Associations naturalistes,	DDCSPP, Chambre d'agriculture, structure animatrice, association naturaliste,				
	Natura 2000	Autres programmes				
Type d'action mobilisable	Action A32323P « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site » au titre de la mesure 323B du PDRH					
Financements envisagés	Contrat Natura 2000, Plan National d'Action, Programme Poctefa					

### **CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS**

### Conditions d'éligibilité

L'installation doit se faire sur des lieux adaptés en fonction des exigences techniques et avifaunistiques (milieux ouverts, accès au site en relation avec les moyens matériels de l'éleveur, tranquillité du site, relationnel avec le voisinage immédiat, et aérologie favorable aux oiseaux,...). Un diagnostic écologique préalable devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier.

### La plateforme de dépôt :

• surface étanche de 5 à 6 m² constituée d'une bâche intégrée dans une excavation de 10 cm de profondeur relevée sur les cotés et comblée de pierres prélevées de préférence sur place.

### L'enclos:

- superficie variable en fonction de la configuration du lieu d'implantation, en moyenne 25 à 30 m de coté.
- clôture de 0,90 à 1,20m de haut, à l'aide de grillage (type mouton) ou de 4 à 5 fils électrifiés.

### Les dépôts

Les dépôts seront réalisés au fil du temps par l'éleveur en fonction des mortalités classiques intervenant dans son cheptel. Les épisodes de mortalités importantes (épidémies, accidents, foudre,...) concernant un nombre d'individus supérieur à la capacité de consommation des oiseaux nécrophages devront faire l'objet d'un enlèvement par les services de l'équarrissage.

• En fonction des saisons et de l'importance de la présence des Vautours fauves, principale espèce en terme d'effectifs et de capacité de consommation sur la zone, la structure chargée du suivi technique pourra être amenée à demander à l'éleveur de réduire ou suspendre ses dépôts.

	Nature des opérations	Montant des aides
Contrat Natura 2000	<ul> <li>Engagements non rémunérés:</li> <li>Respect des dispositions réglementaires en vigueur</li> <li>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par un bénéficiaire)</li> <li>Entretien de l'installation (enlèvement des non consommés, révision de la clôture et de la plate forme,)</li> <li>Alimentation de la placette de nourrissage</li> <li>Engagements rémunérés:</li> <li>Création de l'aire de nourrissage (enclos + plateforme de dépôt)</li> <li>Etudes et frais d'expert</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM)</li> </ul>	Création d'une aire de nourrissage : 2500€/aménagement





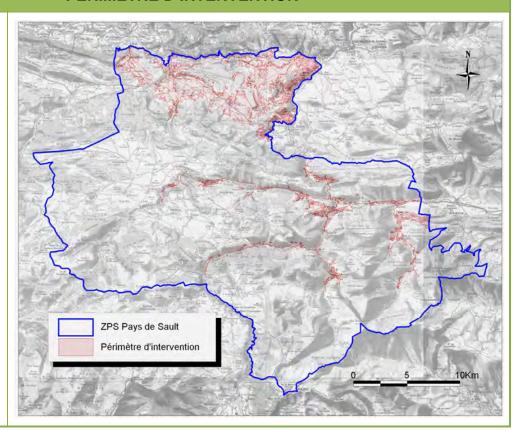
Tomo III Modardo do godion					
Montant maximal total des aides accordées			2500€ par aménagement		
Autres prescriptions					
	Caler	ndrier de réalisa	tion		Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Fano
Х	х	X	х	х	5 ans
	MODA	LITES DE CO	NTROLE / JU	JSTIFICATIF	S
Eléments techniques Visuel			uel	Pièces à demander au porteur de projet	
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)		documentaire		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions	
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces		Vérification de l'entretien in situ  Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,)		Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés	
Respect des périodes d'intervention autorisées			docum	entaire	Cahier d'enregistrement des interventions
Respect de la réglementation en vigueur et de l'autorisation délivrée par la DDCSPP		documentaire		Cahier d'enregistrement des dépôts (n° d'identification des animaux, nature, date des dépôts, poids), bilan annuel des dépôts fourni à la DDCSPP	
SUIVI ET EVALUATION					
Indicateurs de suivi	Aménagements créés et entretenus				
Indicateurs d'évaluation	Constat de la consommation des dépôts effectués par les espèces visées : observations visuelles, présences d'indices (plumes, modes de consommation).				





ZPS	Création d'aménagements faunistiques	N° Action	ALIM_6
FR9112009 Pays de		Type de contrat	Contrat Natura 2000
Sault	radinistiques	Ordre de priorité	3
	OBJECTI	FS	
Objectifs du Docob	Amélioration des conditions de vie et d'alimentation pour certaines espèces spécifiques		
Objectifs opérationnels	Amélioration de la disponibilité alimentaire auprès de certaines espèces de rapaces		
Résultats attendus	Améliorer la disponibilité alimentaire des rapaces prédateurs et accessoirement celles des nécrophages spécialisés (Vautours percnoptères et Vautours moines) Cette action a pour objectif de créer 5 aménagements faunistiques constitués d'un point d'eau, d'un réseau de garennes (1 garenne mère et 4 garennes satellites), chacune accompagnée d'une zone débroussaillée et d'une culture à gibier attenante.		
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A255 Pipit rousseline, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	L'ensemble des territoires de chasse des grands rapaces situés en dessous de 750 m d'altitude		
Mesure à coordonner avec :			

Tous les milieux ouverts et de landes situés en dessous de de 750 m d'altitude. La localisation de ces aménagements se fera en fonction de la cartographie des enjeux de conservation basés sur les territoires de chasse des rapaces et de la concertation avec les acteurs locaux.







### **DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS**

# Le Lapin de garenne, la Perdrix rouge et le Lièvre d'Europe constituent une ressource alimentaire non négligeable pour les grands rapaces tels que l'Aigle botté et l'Aigle royal. La réduction des populations de Lapin de garenne et de Perdrix rouge, respectivement suite aux maladies (myxomatose et VHD) et la fermeture des milieux, réduit le potentiel alimentaire des territoires de chasse de ces rapaces. L'embroussaillement des milieux diminue également l'accessibilité des proies. Afin de conforter ces espèces proies, des aménagements cynégétiques peuvent être envisagés.

Détail de l'action

Par définition on appellera « Aménagement faunistique » la présence d'une garenne mère associée à 4 garennes satellites, une parcelle mise en cultures à proximité (<100m) de chaque garenne (mère et satellites), un point d'eau et si nécessaire, un débroussaillage sur les zones les plus fermées (distance entre chaque garenne ; 100à à 150m).

Le débroussaillage sera réalisée en tache sur les zones les plus fermées afin d'offrir des zones de couvert et d'alimentation.

Cette action ne finance pas les actions d'entretien (par exemple réapprovisionnement des points d'eau).

5 aménagements faunistiques commenceraient à être significatif favoriser la conservation des espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation de ce site. En prenant le coût maximal (3 000€), le coût indicatif de l'action

Coût indicatif sur 6 ans

5 x 3 000€ soit 15 000 €

serait de :

### **MODALITES DE L'OPERATION**

	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques
Acteurs concernés	Associations de Chasse, propriétaires publics ou privés et ayants droits	SDIS, ONF, CRPF, ONCFS, FDC 11 et Associations de Chasse, Associations naturalistes, SUAMME, Chambre d'agriculture,
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes
	Action A32323P « Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site » au titre de la mesure 323B du PDRH	
Financements envisagés	Contrat Natura 2000	



### CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS

### Conditions d'éligibilité

- Réalisation d'un diagnostic environnementale spécifique qui croisera les enjeux cynégétiques et les enjeux de conservation des rapaces (comptages de l'abondance locale des proies, ...) afin de s'assurer que la réalisation de cette action sur un secteur est indispensable pour améliorer significativement l'état de conservation et la reproductions des rapaces.
- Un diagnostic écologique préalable partagé avec l'animateur devra obligatoirement être réalisé et joint au dossier
- Les modalités de gestion après la création doivent être établies au moment de la signature du contrat : elles doivent être inscrites dans le contrat, en engagement rémunéré ou en engagement non rémunéré
- Veiller à la conservation du patrimoine lithique (murets, capitelles...) et à leur revalorisation en les dégageant de la végétation envahissante
- Les aménagements devront prioritairement être localisés sur les zones à « enjeu prioritaire » (cf. périmètre d'intervention) et en dehors des zones où le lapin est classé nuisible.
- Les aménagements faunistiques créés devront être classés en réserve de chasse.
- Les traitements phytosanitaires et/ou l'irrigation sur ces parcelles sont interdits.
- Mettre en place un suivi de l'évolution des espèces proies présentes sur la zone pour évaluer l'efficacité de l'action (année post-implantation et dernière année du contrat, au minimum).
- La méthode du suivi mis en œuvre devra être spécifiée dans le dossier.
- Permettre l'accès aux terrains concernés pour les experts et les partenaires techniques pour le besoin des diagnostics, des animations et suivis.
- En outre, le dossier déposé en DDTM devra préciser la concertation préalable prévue avec les acteurs locaux et les éventuelles clauses d'utilisation qui en résultent (cas particulier de la période d'intervention). Une attention particulière sera portée à ce que le projet ait fait l'objet d'une concertation large afin que d'éventuels conflits d'usages ne puissent remettre en cause le projet en cours de réalisation.

### Pour la création des « garennes » :

- Les garennes devront être réalisées uniquement avec des éléments naturels (pierres sèches, souches,...) et/ou des matériaux issus du terrain, et construites selon les méthodes traditionnelles.
- Décaper de façon superficielle la terre végétale du sol qu'on gardera pour la redéposer sur la garenne en fin de la construction.
- Les garennes devront faire au minimum 30 m<sup>3</sup> avec une hauteur moyenne maximale de 1 m de haut.
- Tous les 2-3 ans, un rechargement en terre meuble devra être réalisé afin de maintenir la garenne en état.
- Les garennes seront exposées de préférence vers le Sud, voir Sud-Est, ou Sud-Ouest. Elles seront installées à proximité d'un talus fourré, ou dans une bande arborée ou fourrée à une distance maximum de 10m à l'intérieur de ce milieu, à proximité d'une zone ouverte. Il est important d'avoir ce contact zone fourrée, zone ouverte.
- Ne pas grillager les aménagements, à l'exception des jours qui suivent le lâcher de animaux, afin de permettre une colonisation spontanée des aménagements faunistiques par les espèces et individus présents sur le site.
- La densité de garenne, ou nombre de garenne par unité de surface, peut varier suivant la nature du substrat et du milieu environnant. La base est d'un aménagement (1garenne mère et 4 garennes satellites) pour une surface de 5 Ha. La distance entre chaque garenne ne doit pas dépasser 200 m afin de mettre en relation les différentes garennes et créer un véritable échange entre chaque unité.
- Chaque aménagement cynégétique doit être distant d'au moins 500 m.
- Sauf cas exceptionnel, aucun apport de lapin de repeuplement n'est prévu. Néanmoins, en cas de repeuplement, il se fera à l'aide de Lapins de garenne de reprise en fin Automne/Hiver préférentiellement.

### Pour la création et l'entretien de point d'eau :





- L'emprise minimale du point d'eau attenant à proprement parler doit être de 10 m².
- Le choix des matériaux et les emplacements utilisés pour le point d'eau et la citerne si nécessaire seront au mieux intégrés au paysage. En effet, des citernes attenantes pourront être mises en place afin d'assurer l'alimentation en eau.
- Le point d'eau ne doit jamais être à sec. Un contrôle du niveau d'eau au moins une fois par semaine en été s'avère nécessaire.

### Pour la création des cultures faunistiques :

- L'emprise minimale de culture faunistique attenante à proprement parler doit être de 50 ares, 200 au maximum.
- La mise en culture faunistique de la parcelle sera réalisée à proximité de chaque garenne (<100m, sauf cas exceptionnel).
- L'ensemencement doit être réalisé avec des semences locales et rustiques, en favorisant les mélanges céréales/légumineuse et les semences pluriannuelles, au cas par cas, selon les conditions géographiques, pédologiques et faunistiques et les recommandations du diagnostique environnemental.
- Lors du travail du sol, un simple griffage sera privilégié à un labour profond -quand la nature du sol le permet- afin de préserver au maximum les oothèques d'orthoptères présentes dans le sol.
- Le semis doit être réalisé à l'automne avec une densité inférieure aux normes agricoles pour permettre le développement d'une flore spontanée.
- Une bande en friche (enherbée ou au premier stade d'embroussaillement) autour de la parcelle pour avoir un « effet lisière » doit être créée et/ou maintenue.
- Les parcelles ensemencées devront être clôturées (grillage ou fils électrifiés) afin d'éviter leurs destructions par les Sangliers et leurs fournissent une ressource alimentaire supplémentaire.

### Pour l'ouverture des parcelles ou parties de parcelles concernées :

### Le programme de travaux d'ouverture devra préciser :

- La technique de débroussaillage d'ouverture la 1<sup>ère</sup> année en fonction du milieu : broyage au sol au minimum, pour les parcelles mécanisables, tronçonnage au ras du sol ou arrachage et débroussaillage manuel.
- La méthode d'élimination mécanique devra être définie au cas par cas en fonction de la sensibilité du milieu et du type de végétation présente sur la parcelle. Le dépôt de dossier devra ainsi préciser le type de matériel envisagé et les raisons de ce choix.
- La période pendant laquelle l'ouverture des parcelles doit être réalisée, dans le respect des périodes de reproduction de la faune et de la flore. Une période d'interdiction d'intervention devra ainsi être respectée entre le 1er mars et le 30 juin.

ainsi etre respectee entre le 1er mars et le 30 juin.				
Contrat	Nature des opérations	Montant des aides		
Natura 2000	Engagements non rémunérés :			
	<ul> <li>Respect des dispositions réglementaires en vigueur pour cette technique</li> <li>Ne pas grillager les aménagements faunistiques</li> <li>L'utilisation de semences locales et rustiques, en favorisant les mélanges céréales/légumineuse/ espèces fleuries, les semences pluriannuelles, au cas par cas, selon les conditions géographiques, pédologiques et faunistiques et les recommandations du diagnostique environnemental</li> <li>Contrôle des niveaux d'eau chaque semaine en été et réapprovisionnement si nécessaire</li> <li>Le maintien d'une bande de friches (enherbée ou au premier stade d'embroussaillement) autour de la parcelle pour avoir un effet lisière</li> <li>Le semis avec une densité inférieure aux normes agricoles pour permettre le développement d'une flore spontanée</li> <li>Conduite des travaux sur la période hivernale (octobre – février)</li> </ul>			
	- Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux.			





Tome II. Mesures de gestion					
	- Cré	ents rémunérés : ation de « garenn ation de cultures	Selon devis : (plafond de 3000€/aménagement)		
	<ul> <li>Création de points d'eau</li> <li>Débroussaillage, girobroyage, fauche, avec exportation des produits de la coupe</li> </ul>				Travaux mécaniques : 300€/ha à 1000€/ha selon la topographie et le recouvrement
	<ul> <li>Broyage au sol et nettoyage du sol, éventuellement : exportation des produits (uniquement s'il est démontré que c'est nécessaire)</li> <li>Etudes et frais d'expert.</li> <li>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action sur avis du service instructeur (DDTM).</li> </ul>			Création aménagement (hors travaux mécaniques) : 1000€/aménagement	
Montant maximal total des aides accordées			2500€ par aménagement		
Autres prescriptions					
	Calendrier de réalisation				Durée programmée
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans
ļ	1	X	X	X	Jans
MODALITES DE CONTROLE / JUSTIFICATIFS					
Eléments techniques		Vis	suel	Pièces à demander à l'exploitant	
				Eviatanaa at tanua du	

Eléments techniques		Visuel	Pièces à demander à l'exploitant
Enregistrement des interventions (type, localisation et date)		documentaire	Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions
Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces		Vérification de l'entretien <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,)	Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés
Respect des périodes d'intervention autorisées		documentaire	Cahier d'enregistrement des interventions
SUIVI ET EVALUATION			
Indicateurs de suivi	Aménagements créés et entretenus Signalétique adéquate (réserve de chasse,)		
Indicateurs d'évaluation	Suivi de l'évolution des espèces proies présentes sur la zone Occupation et fréquentation des aménagements		



ZPS	Prospection et suivi du	N° Action	NAT_1
FR9112009 Pays de	déroulement de la reproduction	Type de contrat	Autres
Sault	des grands rapaces	Ordre de priorité	1
	OBJECTIFS		
Objectifs du Docob	Amélioration des connaissances avifaunistiques et sensibilisation du grand public et des différents acteurs.		
Objectifs opérationnels	Poursuivre et étendre l'acquisition de connaissances sur la ZPS		
Résultats attendus	Améliorer les connaissances concernant les oiseaux d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale et adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces.  Détecter sur les sites de nidification les éventuels impacts pouvant influer sur le bon déroulement de la reproduction ou la survie des espèces.		
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A103 Faucon pèlerin, A215 Grand-duc d'Europe, A076 Gypaète barbu, A078 Vautour fauve, A077 Vautour percnoptère En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux		
Espaces concernés	Ensemble du site		
Mesure à coordonner avec :	NAT_2: Améliorer les connaissances naturalistes, Plan National d'Action Vautour percnoptère,  Une mutualisation des prospections avec d'autres sites aux problématiques similaires (ZPS Hautes Corbières par exemple) permettrait de minimiser les coûts.		

Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS			
Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans		
<b>Mission 1.</b> Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des 4 couples d'Aigle royal	8 jours / an 8 jours x 400 € / jour x 6 ans <b>19 200€</b>		
<b>Mission 2.</b> Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des 2 couples de Vautour percnoptère	12 jour / an 12 jours x 400 € / jour x 6 ans <b>28 800 €</b>		
<b>Mission 3.</b> Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des Vautours fauves de janvier à mars ensuite action se conjuguant avec le suivi d'un des 2 couples de Vautour percnoptère nichant sur le même site.	4 jours /an 4 jours x 400 € / jour x 6 ans <b>9 600€</b>		
<b>Mission 4.</b> Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction du couple de Gypaète barbu	12 jours / an 12 jours x 400 € x 6 ans <b>28 800 €</b>		
<b>Mission 5.</b> Réalisation d'un inventaire complémentaire et d'un suivi de la reproduction du Faucon pèlerin	12 jours 12 jours x 400 € / jour soit <b>4 800 €</b>		
Mission 6. Prospection et suivi du déroulement de la reproduction des rapaces forestiers connus (Aigle botté, Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc)	20 jours 20 jours x 400 € / jour soit <b>8 000</b> €		
Mission 7. Réalisation d'un suivi du déroulement de la reproduction des couples de Grand-duc d'Europe connus	10 jours 2 jours x 400 € / jour soit <b>4 000</b> €		





	MODALITES DE L'OPERATION							
Porteur de projet potentiel Acteurs							Partenaires techniques	
concernés		Etat	, Association	ons naturali	stes		Experts scientifiques, ONCFS, ONF, PNR,	
			Natura	a 2000			Autres programmes	
Type d'action mobilisable			Plan National d'Action : Vautour percnoptère, Gypaète barbu, Vautour fauve (en fonction de son contenu, mise en place prévu en 2012),					
Financements envisagés	Europe (F percnoptè		Etat, collect	ivités territo	riales, Plar	ı National d	'Action Vautour	
		CAL	ENDRIE	R DE RE	ALISATIO	ON		
		Calendrie	de réalisa	ition			Durée programmée	
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
Mission 1	Х	Х	Х	Х	Х	Х		
Mission 2	х	Х	х	х	х	х	Gono	
Mission 3	Х	Х	Х	Х	Х	Х	6 ans	
Mission 4	Х	Х	Х	Х	Х	Х		
Mission 5			Х	Х				
Mission 6				X	X		1 an	
Mission 7					x	x		
	SUIVI ET EVALUATION							
Indicateurs de suivi	Élaboration des protocoles d'inventaires Réalisation des inventaires Production de données Diffusion des données							
Indicateurs d'évaluation		Niveau de connaissances acquises sur les espèces d'intérêt communautaire et les espèces patrimoniales						



ZPS		N° Action	NAT_2						
FR9112009 Pays de	Amélioration des connaissances naturalistes	Type de contrat	Autres						
Sault	Haturanstes	Ordre de priorité	3						
	OBJECTIFS								
Objectifs du Docob									
Objectifs opérationnels	Poursuivre et étendre l'acquisition de connaissances sur la ZPS								
Résultats attendus	Améliorer les connaissances concernant les espèces d'intérêt communautaire et à forte valeur patrimoniale et adapter les mesures de gestion du DOCOB selon les exigences écologiques des habitats et des espèces								
Espèces visées	A092 Aigle botté, A072 Bondrée apivore, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A215 Grand-duc d'Europe, A236 Pic noir,  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux								
Espaces concernés	Ensemble du site								
Mesure à coordonner avec :	Une mutualisation des compétences avec d'autres sites aux problématiques similaires (ZPS Corbières par exemple) permettrait de minimiser les coûts.								

Ensemble du site

# **DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS**

Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans					
<b>Mission 1.</b> (priorité 1) <b>Réalisation d'un inventaire</b> complémentaire concernant l'Engoulevent d'Europe (localisation et cartographie de la répartition de l'espèce sur le site).	12 jours 12 jours x 400 € / jour <b>4 800 €</b>					
<b>Mission 2.</b> (priorité 2) <b>Réalisation d'un inventaire</b> complémentaire concernant les rapaces forestiers : Aigle botté, Bondrée apivore et Circaète Jean-le-Blanc (localisation et cartographie des aires)	20 jours 20 jours x 400 € / jour <b>8 000 €</b>					
<b>Mission 3.</b> (priorité 2) <b>Réalisation d'un inventaire</b> complémentaire concernant les rapaces nocturnes: Grand duc d'Europe et Chouette de tengmalm (localisation et cartographie des aires et secteurs de reproduction).	15 jours 15 jours x 400 € / jour <b>6 000 €</b>					
<b>Mission 4.</b> (priorité 2) <b>Réalisation d'un inventaire</b> complémentaire concernant le Crave à Bec rouge (localisation et cartographie de la répartition de l'espèce sur le site).	8 jours 20 jours x 400 € / jour <b>8 000 €</b>					
Mission 5. (priorité 3) Réalisation d'un inventaire complémentaire concernant le Pic noir (localisation et cartographie de la répartition de l'espèce sur le site).	12 jours 20 jours x 400 € / jour <b>8 000 €</b>					



<del>U</del>											
MODALITES DE L'OPERATION											
Porteur de projet potentiel							Partenaires techniques				
Acteurs concernés		Etat	Experts scientifiques, ONF, PNR NM,								
Toma diantian			Autres programmes								
Type d'action mobilisable							Programmes dédiés à certaines espèces,				
Financements envisagés	Europe (F	Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales									
CALENDRIER DE REALISATION											
		Durée programmée									
Action	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6					
Mission 1		Х	Х								
Mission 2			Х	Х			1 an				
Mission 3				Х	Х						
Mission 4				Х	Х						
Mission 5											
SUIVI ET EVALUATION											
Indicateurs de suivi	Élaboration des protocoles Réalisation des inventaires Production de données Diffusion des données										
Indicateurs	Niveau de	connaissa	nce acquis	sur les esp	èces d'inté	rêt commu	nautaire et les espèces				

d'évaluation

patrimoniales



	Communication consibilization	NIO A - (*	0014.4					
ZPS	Communication, sensibilisation	N° Action	COM_1					
FR9112009	R9112009 et information des acteurs locaux	Type de contrat	Autres					
Pays de Sault	et du public à la découverte, la protection et au respect des oiseaux et de leurs habitats	Ordre de priorité	2					
	OBJECTIFS							
Objectifs du Docob	Procervor i etat de trandillille dec echeces d'interet comminantaire et de leure nanitaire							
Objectifs opérationnels	Améliorer la compatibilité des usages avec le	es milieux						
Résultats attendus	Sensibiliser tous les acteurs du territoire à l'intérêt de la sauvegarde des oiseaux d'intérêt communautaire afin de permettre une meilleure connaissance et une plus grande prise en compte des richesses avifaunistiques du site par les différents publics.  Informer sur leur rôle écologique, leur vulnérabilité et sur les actions à engager pour les protéger.							
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux							
Espaces concernés	Ensemble du site							
Mesure à coordonner avec :	ANIM_1 : Mise en oeuvre et animation du DOCOB  Une mutualisation des compétences avec d'autres sites aux problématiques similaires (ZPS Corbières par exemple) permettra de minimiser les coûts.							

Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS						
Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans					
<b>Mission 1. Réaliser les supports</b> (exposition, plaquette,) prévus dans l'élaboration du plan de communication global (cf. fiche action « ANIM_1 »)	<b>Non défini</b> (dépend du plan de communication)					
Mission 2. Organiser des rencontres/journées techniques avec les différents acteurs du territoire : acteurs cynégétiques, sports de pleine nature, touristiques, agriculteurs, élus (1 rencontre tous les trois ans avec chaque acteur du territoire)	Coût inclus dans la mission 1 de l'action « Mise en oeuvre et animation du DOCOB »					
Mission 3. Elaborer et réaliser des animations nature qui permettront d'accompagner l'accueil du public et de le sensibiliser aux richesses patrimoniales du site, aux enjeux de conservation et à leur sensibilité aux impacts des diverses activités pratiquées sur le site :  • réalisation d'animations tous publics (6 jours par an)	6 jours / an 6 jours x 400 €/jour x 4 ans <b>9 600 €</b>					
<ul> <li>Mission 4. Elaborer et réaliser des animations scolaires qui permettront de sensibiliser et de faire découvrir au jeune public les richesses patrimoniales du site et leur sensibilité aux impacts des diverses activités pratiquées sur le site :</li> <li>Réalisation d'animations destinées aux scolaires (3 jours par classe et par an qui concerneront 1 classe par an).</li> <li>Développer les partenariats avec les collèges et les lycées sur des projets spécifiques. (6 jours par an)</li> </ul>	6 jours / an 6 jours x 400 €/jour x 4 ans <b>9 600 €</b>					



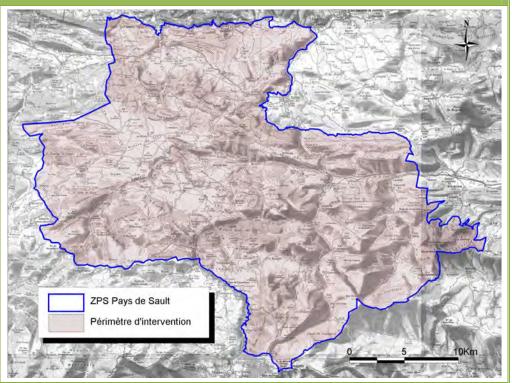


Tomo in modaloo do godion								
MODALITES DE L'OPERATION								
	Porteur de projet potentiel						Partenaires techniques	
Acteurs concernés	Animateur du site, Associations (naturalistes, d'éducations, culturelles,), écoles, lycée, collège,						Collectivités, Associations naturalistes, Chambre d'agriculture,	
			Natur	a 2000			Autres programmes	
Type d'action mobilisable	Animation	Animation du Document d'Objectifs (missions 1&2)  Missions Collectivités ter Financements aux événeme						
Financements envisagés  Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales								
		CAI	LENDRIE	R DE RE	ALISATI	ON		
		Calendrie	r de réalisa	ation				
Action	Année 1	Année 2	Durée programmée					
Mission 1		х	Х	Х	Х	Х	5 ans	
Mission 2	х	х	X	Х	х	Х	6 ans	
Mission 3			Х	Х	Х	Х	4 000	
Mission 4	X X X X 4 ans						4 ans	
SUIVI ET EVALUATION								
Indicateurs de suivi	Nombre d'outils de communication mis en place/distribuées  Nombre de réunions et animations organisées  Revue de presse							
Indicateurs d'évaluation	Evolution	Evolution des comportements et de l'état des connaissances des espèces						



			I				
ZPS	Création d'aménagements	N° Action	COM_2				
FR9112009	visant à sensibiliser le public	Type de contrat	Contrat Natura 2000				
Sault	Pays de sault au respect des espèces et de leurs habitats		2				
OBJECTIFS							
Objectifs du Docob	Amélioration des conditions de vie et d'alimen	tation pour certaines espèc	es spécifiques				
Objectifs opérationnels	Réduction des risques de dérangements sur le	es zones sensibles de repr	oduction				
Résultats attendus	L'action vise à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles						
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A072 Bondrée apivore, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-le-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A103 Faucon pèlerin, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A338 Pie-grièche écorcheur, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère						
Espaces concernés	En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux  Cette action permet de préserver des espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement (principalement le Grand tétras et les rapaces rupestres et forestiers).						
Mesure à coordonner avec :	En milieu non forestier, cette action est complémentaire de la l'action A32324P (travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès) et de l'action A32325P sur les dessertes (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés).  En milieu forestier, cette action est complémentaire de la l'action F22709 sur les dessertes forestières (détournement des sentiers, renforcement des barrières, mise en place d'obstacles appropriés) et de la l'action F22710 (mise en défens d'espaces au profit d'espèces sensibles au dérangement).						

L'ensemble de la ZPS Pays de Sault est concerné, avec une priorité plus forte pour les zones à forts enjeux conservation.







DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS							
Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans						
L'action concerne les aménagements visant à informer les usagers afin de les inciter à limiter l'impact de leurs activités sur des espèces d'intérêt communautaire sensibles.							
Cette action repose sur la mise en place de panneaux de recommandations voir d'interdiction de passage (zones de nidifications de Grand tétras par exemple).	Non défini						
Les panneaux doivent être positionnés (sur le site Natura 2000) à des endroits stratégiques pour les usagers (entrée de piste ou de chemin, parking,), et être cohérents avec d'éventuels plans de communication ou schémas de circulation mis en place par ailleurs et englobant les parcelles concernées.	(données manquantes : nombre de contractants, nombre d'aménagements, coût de l'aménagement,)						
Cette action relative aux aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact est complémentaire des actions de mise en défens (PROTEC_4) et PROTEC_5 qui concerne les dessertes et autres infrastructures linéaires existantes.							

# Acteurs concernés Communes, propriétaires et ayant droit,... Natura 2000 En milieux non forestiers: Acceurs concernés Partenaires techniques CG 11, communes, structure animatrice, associations naturalistes,... Acceurs concernés CH 11, communes, structure animatrice, associations naturalistes,... Acceurs concernés

	ETT THIIICUX TIOT TOTCSTICTS .	
Type d'action mobilisable	A32326P « Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact » au titre de la mesure 323B du PDRH	
	En milieux forestiers :	
	F22714 « Investissements visant à informer les usagers de la forêt » au titre de la mesure 227 du PDRH	

Financements
envisagés

Contrat Natura 2000 ou Contrat Natura 2000 forestier

## **CAHIER DES CHARGES ET ENGAGEMENTS RELATIFS AUX CONTRATS**

## Conditions d'éligibilité

L'action doit être géographiquement liée à la présence d'un habitat ou d'une espèce identifiée dans le DOCOB, et vise l'accompagnement d'actions listées dans la présente annexe réalisées dans le cadre d'un contrat Natura 2000 (réalisées de manière rémunérées ou non). Cette action ne peut être contractualisée qu'accompagnée d'autres actions de gestion listées dans la présente annexe I de la circulaire DNP/SDEN N°2007-3.

L'action ne se substitue pas à la communication globale liée à la politique Natura 2000. Les panneaux finançables sont ceux destinés aux utilisateurs qui risquent, par leur activité, d'aller à l'encontre de la gestion souhaitée.

• L'animation proprement dite ne relève pas du champ du contrat.





		Nature o	des opérations		Montant des aides		
	- Re: exi: - Ter (da bér - Si pot	res en vigueur. ou des normes des interventions ealisés par un ent la pose de obturés à leur					
Contrat Natura 2000	Engagemer - Cor - Fall - Pos y a - Rel la c - Ent - Etu - Tou obj	rémité.  ents rémunérés nception des pani prication se et dépose sais lieu couchage des tro lépose tretien des équipe des et frais d'exp ute autre opérat ectifs de l'action DTM)	Selon devis				
Montant maxim	al total des	aides accordée	s		Selon devis		
Autres prescriptions			présentée sur les ensibles ou y cond		ra divulguer les secteurs		
	C	alendrier de réa	lisation		Durée programmée		
Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	5 ans		
Х	Х	Х	Х	X			
	M	ODALITES DE		/ JUSTIFICATI			
Elém	ents techni	ques	Vis	suel	Pièces à demander à l'exploitant		
Enregistrement (type, localisatio		entions	documentaire		Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions		
Réalisation effe engagements de plan de aménagements	u cahier des localisation		Vérification <i>in situ</i> Comparaison de l'état initial et post-travaux des surfaces (photographies, orthophotos,)		Factures des travaux réalisés si prestation extérieure et/ou cahier d'enregistrement des travaux réalisés		
Respect des autorisées	périodes	entaire	Cahier d'enregistrement des interventions				
		SUI	/I ET EVALUA	TION			
Indicateurs de suivi	Nombre d'	aménagements r	éalisés				
Indicateurs d'évaluation	I imitation du dérangement d'espèce d'intérêt communautaire						





ZPS		N° Action	ANIM 1			
FR9112009 Pays de	Mise en oeuvre et animation du DOCOB		_			
		Type de contrat	Autres			
Sault			1			
	OBJECTIFS					
Objectifs du Docob	Animation du DOCOB					
Objectifs opérationnels	Action transversale					
Résultats attendus	Assurer l'animation, la mise en oeuvre, le suivi de la mise en oeuvre et l'évaluation du Document d'Objectifs afin de maintenir ou d'améliorer l'état de conservation des espèces d'intérêt communautaire pour lesquels le site « Pays de Sault » a été désigné					
Espèces visées	A092 Aigle botté, A091 Aigle royal, A246 Alouette Iulu, A072 Bondrée apivore, A379 Bruant ortolan, A084 Busard cendré, A082 Busard Saint-Martin, A223 Chouette de tengmalm, A080 Circaète Jean-Ie-Blanc, A346 Crave à bec rouge, A224 Engoulevent d'Europe, A095 Faucon crécerellette, A103 Faucon pèlerin, A302 Fauvette pitchou, A215 Grand-duc d'Europe, A104 Grand tétras, A076 Gypaète barbu, A073 Milan noir, A074 Milan royal, A415 Perdrix grise de montagne, A236 Pic noir, A338 Pie-grièche écorcheur, A255 Pipit rousseline, A078 Vautour fauve, A079 Vautour moine, A077 Vautour percnoptère  En gras, les espèces ciblées comme prioritaires par la hiérarchisation des enjeux					
Espaces concernés	Ensemble du site					
Mesure à coordonner avec :	L'animation des sites Habitats « Bassin du Rébenty » et de « Vallée de l'Aude / Bassin de l'Aiguette » et ce en raison de la superposition de la ZPS Pays de Sault avec ces sites. Cette mutualisation permettra de minimiser les coûts et d'assurer une meilleure cohérence entre les différents documents propres à ces différents sites.					
	DEDIMETER DUNTEDVENTION					

Ensemble du site

DESCRIPTION DES ACTIONS ET ENGAGEMENTS					
Détail de l'action	Coût indicatif sur 6 ans				
Mission 1. Assurer l'animation générale nécessaire à la mise en oeuvre du DOCOB					
<ul> <li>Elaborer en année N-1, le programme annuel de l'année N voire un programme pluriannuel et le budget prévisionnel correspondant.</li> </ul>					
<ul> <li>Mobiliser les ressources financières propres de la structure et rechercher les cofinancements complémentaires nécessaires à la réalisation du programme d'actions.</li> </ul>	130 jours / 6 ans 130 jours x 250 € / jour				
<ul> <li>Mettre en oeuvre les opérations sous maîtrise d'ouvrage de la structure animatrice.</li> </ul>	32 500 €				
<ul> <li>Mettre en place, un partenariat technique et/ou financier, avec les structures intéressées et compétentes par la mise en oeuvre du DOCOB.</li> </ul>	soit 5 417€ par an				
<ul> <li>Organiser et animer les réunions du Comité de pilotage et des groupes de travail.</li> </ul>					
<ul> <li>Assurer la concertation nécessaire autour de la mise en oeuvre des actions prescrites par le DOCOB, avec les acteurs locaux concernés.</li> </ul>					
Mission 2. Assurer la mise en oeuvre des actions (contractuelles ou non)	86 jours / 6 ans				





•	Préparer le projet agro-environnemental de territoire et identifier les besoins correspondants en matière de diagnostics d'exploitation MAE-t.	86 jours x 250 € / jour <b>21 500</b> €
•	Recenser les bénéficiaires potentiels de MAE-t et Contrat Natura 2000.	soit 3 583€ par an
•	Appui administratif au montage de dossiers.	
•	Appui technique à l'élaboration des contrats (diagnostics écologiques, si structure animatrice compétente).	
•	Mobiliser les financements nécessaires.	
•	Réaliser le suivi des contrats Natura 2000 et des MAE-t après engagements.	
•	Accompagner le Maître d'ouvrage pour la mise en oeuvre des actions (maîtrise d'oeuvre éventuelle, suivi des chantiers,)	
•	Effectuer, avec le Maître d'ouvrage, le suivi des actions mises en œuvre (si structure animatrice compétente).	
Missic	on 3. Assurer l'animation relative à la Charte Natura 2000	40 in / 0 nnn
•	Recenser les adhérents potentiels à la charte Natura 2000 et promouvoir la charte pour favoriser les adhésions (identifier les propriétaires, mandataires, exploitants et utilisateurs du site susceptibles d'adhérer à la charte, réunions d'information).	12 jours / 6 ans 12 jours x 250 € / jour <b>3 000 €</b> soit 500€ par an
•	Appui administratif au montage des dossiers	
Missic	Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication global, soumis à la validation du Comité de pilotage. (actions de sensibilisation, formation, concertation, médiation,).  Assurer une veille environnementale sur le site et ses abords:  - collecter auprès des gestionnaires, services de l'État, établissements publics, l'information relative aux actions qu'ils ont conduites,  - favoriser la bonne prise en compte de Natura 2000 dans les documents de planification (documents d'urbanisme, SDAGE,),  - contribuer à la bonne mise en oeuvre du régime d'évaluation des incidences (information le plus en amont possible des porteurs de projets, mise à disposition des données relative au site),  - veiller à la mise en place de mesures d'atténuation en cohérence avec les objectifs de conservation de la ZPS.  Mutualiser avec d'autres structures animatrices de DOCOB, l'expérience acquise en participant à la vie du réseau Natura 2000.  Organiser des sessions locales de restitution.	80 jours / 6 ans 80 jours x 250 € / jour <b>20 000 €</b> soit 3 333€ par an
Missic	n 5. Assurer la coordination des suivis scientifiques et écologiques	
•	Suivre l'évolution des habitats et des espèces et juger de l'efficacité des mesures de gestion mises en oeuvre (si structure animatrice compétente)	72 jours / 6 ans 72 jours x 250 € / jour
•	Evaluer l'état de conservation d'un site (si structure animatrice compétente);	<b>18 000 €</b> soit 3 000€ par an
•	Enrichir les connaissances (transmissions de données, mise à jour FSD,).	
Missic	on 6. Assurer le suivi de la mise en œuvre du DOCOB	48 jours / 6 ans 48 jours x 250 € / jour
•	Créer une base de données (BD) permettant de suivre l'évolution de	70 Jours X 200 € / Jour





	reme ii. weediee de geellen						
l'utilisation	on des parcelles où il y a eu contractualisation.	12 000 €					
<ul> <li>Elaborei</li> </ul>	et actualiser le tableau de bord des actions conduites.	soit 2 000€ par an					
analyse	n rapport annuel des activités (SUDOCO, bilan financier et quantitative et qualitative des mesures mises en oeuvre, s'rencontrées).						
	évolution du site, les études et les actions conduites et proposer échéant des ajustements ou modifications des cahiers des						
<ul> <li>Réaliser permettr DOCOB</li> </ul>							
<ul> <li>Intégrer concours</li> </ul>							
<ul> <li>Intégrer</li> </ul>	les connaissances scientifiques acquises.						
	échéant, proposer au Comité de pilotage des amendements aux et mesures du DOCOB.						
	MODALITES DE L'OPERATION						
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques					
Acteurs concernés	Collectivités territoriales, Etat	Associations naturalistes, Chambre d'agriculture,					

	MODALITES DE L'OPERATION			
	Porteur de projet potentiel	Partenaires techniques		
Acteurs concernés	Collectivités territoriales, Etat	Associations naturalistes, Chambre d'agriculture,		
Type d'action mobilisable	Natura 2000	Autres programmes		
	Mesure 323 A du PDRH (Programme de Développement Rural Hexagonal)			
Financements envisagés	Europe (FEADER), Etat, collectivités territoriales			

envisagés	;	Europe (i Eriberty, Etat, concentrace territoriales							
CALENDRIER DE REALISATION									
	Calendrier de réalisation							Durée programmée	
Action	Année 1		Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6		
Mission 1 à 6	х		x	х	х	x	х	6 ans	
SUIVI ET EVALUATION									
Nombre de signataires potentiels contactés Nombre de contrats signés (contrats Natura 2000 et MAE-t) Nombres de chartes signées Nombre de réunions organisées Nombre d'articles de presse ou communiqués parus Présentation du bilan annuel de suivi									
Indicateurs d'évaluation  Pourcentage de surfaces, éléments linéaires et ponctuels engagés (contrat Natura 2000, MAE-t) Qualité des actions réalisées Evaluation des bilans annuels de suivi									



# 3 Coût et prévisionnel de réalisation

Tableau 3. Chiffrage des actions.

CODE	ACTIONS	Priorité	Début réalisation	Nature de la mesure	Surface ou nombre	Coût indicatif
OUVERT_1	Restauration des milieux ouverts avec gestion pastorale (agricole)	1	2013	MAE-t	100 ha	171 000 €
OUVERT_2	Restauration des milieux ouverts par brûlage dirigé avec gestion pastorale (agricole)	2	2014	MAE-t	25 ha	10 525 €
ENTRET_1	Entretien des milieux ouverts par fauche et/ou gestion pastorale (agricole)	1	2013	MAE-t	1 400 ha	1 083 060 €
MOSAIQ_1	Entretien de haies, d'alignements d'arbres, d'arbres isolés, de vergers ou de bosquets	3	2015	MAE-t	3 km150	48 000 €
MOSAIQ_2	Réhabilitation ou plantation d'alignement de haies	2	2014	CN2000	10 000 ml	193 000 €
MOSAIQ_3	Création ou rétablissement de clairières et de landes	2	2014	CN2000	40 ha	148 600 €
ALIM_1	Maintien et conversion en agriculture biologique	2	2014	MAE-t	16 ha	16 800 €
ALIM_2	Réduction et adaptation de l'utilisation sur le bétail de certains vermifuges spécifiques	1	2013	Autres	25 exploit.	6 000 €
ALIM_3	Limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires en viticulture et arboriculture	2	2014	MAE-t	36 ha	53 325 €
ALIM_4	Développement de la lutte intégrée contre les pullulations de campagnol	1	2013	CN2000	A définir	A définir
PROTEC_1	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents	3	2015	CN2000	250 ha	50 000 €
PROTEC_2	Réduction de l'impact des dessertes existantes et autres infrastructures linéaires	2	2014	CN2000	Non défini	Selon devis
PROTEC_3	Maîtriser la circulation des véhicules à moteur par de l'aménagement	2	2014	CN2000	Non défini	Selon devis
PROTEC_4	Mise en place d'un réseau de vigilance et d'actions de sensibilisations pour lutter contre les cas d'empoisonnements	2	2014	CN2000	/	9 400 €
PROTEC_5	Modifier les pratiques liées à l'utilisation des anti limaces dans les cultures	2	2014	Autres	/	4 000 €
ALIM_5	Création d'aire de nourrissage (type « placette éleveur ») pour les rapaces nécrophages	1	2013	CN2000	5	10 000 €
ALIM_6	Création d'aménagements faunistiques	3	2015	CN2000	5	15 000 €
NAT_1	Prospection et suivi du déroulement des périodes de reproduction des grands rapaces	1	2012	Autres	258 jours	103 200 €
NAT_2	Amélioration des connaissances naturalistes	3	2012	Autres	67 jours	26 800 €
COM_1	Communication, sensibilisation et information des acteurs locaux et du public à la découverte, la protection et au respect des espèces et de leurs habitats.	2	2013	Autres	12 jours	19 200 €
COM_2	Création d'aménagements visant à sensibiliser le public au respect des espèces et de leurs habitats	2	2014	CN2000	Non défini	Selon devis
ANIM_1	Mise en œuvre et animation du DOCOB	1	2012	Animation	428 jours	107 000 €
Coût estima	Coût estimatif total des actions préconisées par le Document d'Objectif de la ZPS Pays de Sault					2 074 910 €





# 4 Périmètre de mise en œuvre des actions

Les mesures s'appliquent sur le périmètre tel qu'il est présenté dans la Figure 2 ci-dessous :

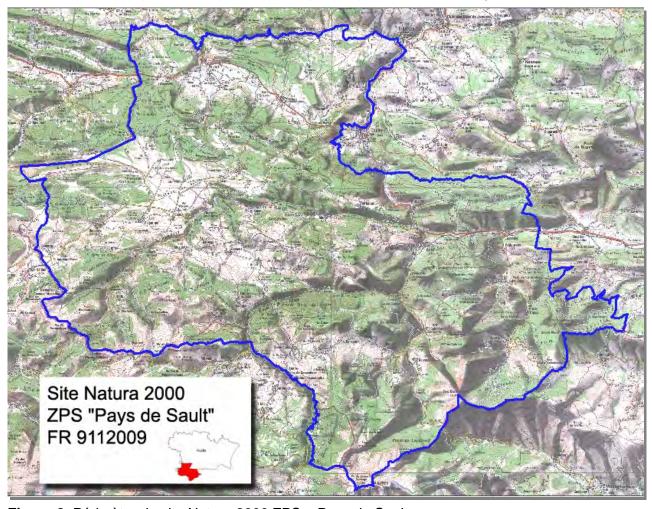


Figure 2. Périmètre du site Natura 2000 ZPS « Pays de Sault ».



# 5 La Charte Natura 2000

(cf. Document complet séparé annexe 1)

Instaurée par la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux (loi DTR), la charte Natura 2000 d'un site constitue un outil d'adhésion aux objectifs de conservation ou de rétablissement des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire poursuivis sur le site et définis dans le DOCOB. Démarche volontaire et contractuelle, l'adhésion à la charte marque un engagement fort aux valeurs et aux objectifs de Natura 2000.

Annexée au document d'objectifs, la charte Natura 2000 comporte des engagements de gestion courante, non rémunérés et contrôlables par l'Etat et renvoie à des usages et des pratiques respectueux des milieux naturels et des espèces. Elle comporte également un ensemble de recommandations et de conseils qui ne feront pas l'objet de contrôle et qui visent à sensibiliser les adhérents aux enjeux de conservation du site.

Elle s'adresse à toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels ou personnels sur des terrains inclus dans le site. L'adhérent s'engage pour une durée de cinq ans renouvelable. Cette adhésion n'empêche pas la signature d'un contrat Natura 2000 et inversement.

Contrairement au contrat Natura 2000 et aux mesures agro-environnementales, l'adhésion à la charte Natura 2000 n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. Cependant dans certains cas, elle ouvre droit à l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB). Si le signataire s'oppose à un contrôle ou en cas de non respect des engagements, l'adhésion peut-être suspendue voire résiliée par décision du Préfet, ce qui entraîne la suppression des avantages fiscaux.

La charte Natura 2000 de la ZPS « Pays de Sault » a été élaborée en lien avec les acteurs locaux dans le cadre de la mise en oeuvre du document d'objectifs selon les recommandations du « Guide régional pour l'élaboration des chartes Natura 2000 » élaboré par la DREAL Languedoc-Roussillon.

En raison de la superposition d'une partie de la ZPS Pays de Sault avec 2 sites de type Habitat, la Charte concernant la ZPS Pays de Sault se décline selon 2 documents distincts et cela en fonction des secteurs géographique et de leurs superposition ou non avec les site Habitat :

### - Document intitulé :

CHARTE NATURA 2000 DES SITES HABITAT « BASSIN DU REBENTY », « HAUTE VALLEE DE L'AUDE ET BASSIN DE L'AIGUETTE » ET DE LA ZPS « PAYS DE SAULT » SUR LES PARTIES CONCERNEES PAR LES DEUX DIRECTIVES.

Réservé à la partie de la ZPS se superposant avec les sites Habitats.

### - Document intitulé :

CHARTE NATURA 2000 DE LA ZPS FR 9112009 «PAYS DE SAULT» SUR SA PARTIE NON COMMUNE AVEC LES SITES HABITATS « HAUTE VALLEE DE L'AUDE ET BASSIN DE L'AIGUETTE » ET « BASSIN DU RENENTY »

Réservé à la partie de la ZPS ne se superposant pas avec les sites Habitats.





## **TABLE DES TABLEAUX**

TABLEAU 1. LES DIFFERENTES MESURES CONTRACTUELLES PREVUES PAR NATURA 2000	7
TABLEAU 2. CORRESPONDANCE ENTRE LES OBJECTIFS ET LES ACTIONS.	9
TABLEAU 3. CHIFFRAGE DES ACTIONS.	84

## **TABLE DES FIGURES**

FIGURE 1. SCHEMA DES OUTILS NATURA 2000 AFIN DE REPONDRE AUX OBJECTIFS DE CONSERVAT	10N. 6
FIGURE 2. PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 ZPS « PAYS DE SAULT ».	85

## **TABLE DES ANNEXES**

- Fiches techniques pour la sécurisation des cables de remontées mécaniques
- Fiches techniques pour la sécurisation des clotures à bestiaux
- Charte Natura 2000 des sites Habitat « Bassin du Rébenty », « Haute-Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette » et de la ZPS « Pays de Sault » sur les parties concernées par les deux directives.
- -Charte Natura 2000 de la ZPS « Pays de Sault » sur sa partie non commune avec avec les sites Habitat « Bassin du Rébenty » et « Haute-Vallée de l'Aude et Bassin de l'Aiguette ».



